



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022**

— COMPTE RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 28 novembre 2022 à 17 h 30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 14 novembre 2022, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN
Mme BIRABEN
M. CIVEL
Mme HACKE
Mme ROSSET

M. BARRAT
M. BOUCHET
Mme EROL
M. ISARE

Mme BERTHOUT
M. CASANOVA
Mme GABADOU
Mme LEMARDELEY

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Carole HOOGSTOËL à M. Edouard CIVEL.

M. Pierre CASANOVA quitte la séance lors de la mise en discussion du point 22 et revient lors de la mise en discussion du point 26 et donne pouvoir à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 h 45 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

I - ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022.
- 3 – Adoption de la procédure d'urgence
- 4 - Approbation du budget primitif de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'exercice 2023.

- 5 - **2022 DAE 248** - Subvention (1 000 euros) à l'association des commerçants du Quartier Jardin des Plantes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (5e).
- 6 - **2022 DAE 249** - Subvention (6 000 euros) à l'association Cinq sur Cinq pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (5e).
- 7 - **2022 DAE 250** - Subvention (2 700 euros) au Comité Soufflot pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (5e).
- 8 - **2022 DAE 251** - Subvention (5 000 euros) à l'association Heureux comme le 5 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (5e).
- 9 - **2022 DAE 252** - Subvention (4 200 euros) à l'association les Villages de Mouffetard pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (5e).
- 10 - **2022 DAE 253** - Subvention (7 900 euros) à l'association Vie Mouffetard pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (5e).
- 11 - **2022 DASCO 113** - Caisse des écoles (5e) - Subvention 2023 (2 874 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extra scolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024.
- 12 - **2022 DASCO 136** - Collèges publics – Contribution (1 643 555 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023.
- 13 - **2022 DFPE 174** - Subvention (42 570 euros) à une association, convention annuelle pour la gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants - Parents à Paris dans le 5e arrondissement.
- 14 - **2022 DILT 8** - Signature d'un contrat de concession de service portant sur la mise en place et l'exploitation de cabines photographiques et de photocopieurs dans les mairies d'arrondissement et divers services de la Ville de Paris.
- 15 - **2022 DLH 132** Location de l'immeuble 25, rue Maître Albert (5e) à SEQENS - Bail emphytéotique.
- 16 - **2022 DLH 171** – Réalisation, 84 rue Mouffetard (5e) d'un programme de rénovation de 23 logements sociaux par la RIVP - Subvention (134 300 euros).
- 17 - **2022 DLH 199** – Réalisation, 45- 47 rue Lacépède (5e) d'un programme de rénovation de 32 logements par ELOGIE- SIEMP – Subvention (229 616 euros).
- 18 - **2022 DLH 221** - Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 45-47 rue Lacépède (5e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 32 logements sociaux (10 PLA-I, 13 PLUS et 9 PLS).
- 19 - **2022 DLH 234** - Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 1T rue de l'Arbalète (5e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 4 logements sociaux (2 PLAI - 2 PLUS).
- 20 - **2022 DLH 282** – Réalisation dans divers arrondissements d'un programme de réhabilitation de logements ex-Loi 1948 permettant la création de 18 logements sociaux (6 PLA I - 8 PLUS - 4 PLS) par ELOGIE-SIEMP – Subvention (357 096 euros).
- 21 - **2022 DLH 339** - Réalisation, 47 ter, boulevard Saint-Germain, 1, rue des Carmes et 2, rue de la Montagne Sainte-Geneviève (5e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (22 826 euros).
- 22 - **2022 DLH 353** – Réalisation, 8, rue du Fer à Moulin, 25, rue Geoffroy Saint- Hilaire et 19, rue Censier (5e) d'un programme de rénovation de 365 logements sociaux par Paris Habitat – Subvention complémentaire (2 984 873 euros).

- 23 - **2022 DPE 45** - Subventions (93 000 €) et conventions avec trois associations œuvrant pour la réduction et la valorisation des déchets et la sensibilisation des Parisiens
- 24 - **2022 DVD 142-01** - Stationnement de surface dans les bois de Boulogne et Vincennes – Mesures diverses
2022 DVD 142-02 - Stationnement de surface – Dispositions Pass Autocar – stationnement professionnel
- 25 - **2022 DVD 147** - Plan Vélo 2021- 2026. Conventions de financement dans le cadre du 4e appel et du 5e appel à projets « Fonds Mobilités Actives – Aménagements Cyclables » 2021 et 2022 de l'État (montants : 1 192 333 € HT et 932 977 € HT).
- 26 - **2022 DAE 202-1** - Restructuration et extension de l'ESPCI (5e) : avenant à la convention de financement des travaux (18 000 000 €).
- 27 - **2022 DASCO 73** - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 euros) et subventions pour travaux (76 074 euros).
- 28 - **2022 DFPE 185** - Subvention (400 000 euros), avenant n° 3 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance.
- 29 - **2022 DJS/SG/DSOL/32** – Transformations Olympiques – Subventions 100 000 € (50 000 € Ville de Paris, 50 000 € Fonds de dotation Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 18 associations dans le cadre du dispositif « Sport Senior en Plein Air ».
- 30 - **2022 DJS/SG/DDCT 33** - Transformations Olympiques - Subventions 264 400 € et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 32 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives ».
- 31 - **2022 DJS 128** - Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.
- 32 - **2022 DJS 152** - Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023
- 33 - **2022 DJS 162** - Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022.
- 34 - **2022 DSOL 141** - Subventions (151 730 euros) relatives au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023.
- 35 - **2022 SG 86** - Avenant n°3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre du Plan de Vidéo Protection de Paris (PVPP).
- 36 - Vœu relatif au maintien du pastillage en Zone Urbain de Grand Services Urbains (UGSU) du site Val de Grâce dans le futur PLU. (RETIRÉ)
- 37 - Vœu relatif à l'apposition d'une plaque sur l'immeuble du 7, rue Gay-Lussac dans le 5e arrondissement en hommage à Rosa Bonheur.
- 38 - Vœu relatif à l'apposition d'une plaque sur l'immeuble du 13, rue des Boulangers dans le 5e arrondissement en hommage à Jeanne Barret.
- 39 - Vœu relatif à la gratuité des places de stationnement pour les autos et les deux-roues dans le 5e pour la période de fin d'année.
- 40 - Vœu relatif à un hommage à Maryam Mirzakhani.
- 41 - Vœu relatif à la qualité de l'offre de transports en commun dans le 5e arrondissement et à Paris.
- 42 - Vœu relatif au projet de fermeture du lycée polyvalent Jacques Monod.

II - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, propose que M. Philippe BOUCHET, Conseiller d'arrondissement, chargé de la vie économique, de l'emploi, de l'apprentissage et du tourisme, soit désigné secrétaire de séance.

M. Philippe BOUCHET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

IV – ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

V - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 5E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2023.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose de voter ce BP. Je voudrais juste vous dire que le fait que la Ville de Paris refuse de prendre en charge les purificateurs d'air c'est-à-dire uniquement la maintenance, les filtres, me paraît vraiment surréaliste. Nous avons payé, j'ai payé sur le budget de l'arrondissement les purificateurs d'air, c'était demandé par les parents et si la ville avait eu à payer les purificateurs d'air, cela aurait été un budget plus important. J'ai eu, je le dis, un avis favorable en juillet de Monsieur BLOCHE lors d'un échange téléphonique pour me dire « oui, nous prendrons en charge la maintenance », et quand nous avons fait la réunion avec l'adjoint chargé des finances, une fois de plus l'adage « les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent » s'est vérifié. Et je trouve que ce n'est vraiment pas bien, d'autant que c'est vraiment pour améliorer l'air, encore une fois, et que c'est un sujet de préoccupation majeure pour les parents. Quant à la couverture des dépenses de fluides énergétiques, cela sera réglé comme chaque année, vous le savez, en budget supplémentaire. Nous passons au vote. Avis favorable ? Je vous en remercie, modulo quand même mes remarques.

Le budget primitif de l'État spécial du 5^e arrondissement pour l'exercice 2023 est adopté à l'unanimité.

VI - 2022 DAE 248 - SUBVENTION (1 000 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU QUARTIER JARDIN DES PLANTES POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2022 (5E).

Cher Benjamin, peux-tu nous rapporter toutes les délibérations concernant les subventions à nos associations de commerçants ?

M. Benjamin ISARE : Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Je vais décrire brièvement les montants des subventions. Il est proposé dans la DAE248 une subvention de 1 000 euros pour l'association des commerçants Jardin des Plantes au titre des illuminations de fin d'année 2022, 6 000 euros pour l'association cinq sur cinq pour le même objet, 2 700 euros pour le Comité Soufflot, 5 000 euros pour l'association Heureux comme le 5, 4 200 euros pour Village Mouffetard et 7 900 euros pour Vie Mouffetard.

Comme tous les ans, au précédent Conseil, lorsque la discussion sur le montant des subventions a été évoquée avec le cabinet de Madame POLSKI, j'avais déposé un vœu demandant que le montant des subventions soit réévalué à hauteur de 25 %, vœu qui *a priori* n'a pas fait écho au Conseil de Paris. En revanche, on avait échangé avec le cabinet de Madame POLSKI pour faire une forme de rééquilibrage, c'est-à-dire que l'on a notamment l'association Jardin des Plantes qui a vraiment un tout petit pourcentage de subvention à 1 000 euros, ce qui est très infime par rapport à sa demande, je ne sais pas pourquoi au final puisque je l'avais évoqué avec ma voisine Madame LEMARDELEY, on avait demandé à ce que tout le monde soit remonté à

21 %, parce que la somme allouée disponible permettait de faire un dispatch à 21. Est-ce qu'il y a eu un problème de communication, de canal entre nous et la ville ? J'espère que néanmoins, on pourrait - mais *a priori* une fois que c'est mis sur ODS c'est fini - remettre tout le monde à 21 %, parce que je regrette que cela n'ait pas été fait alors que l'on a eu des échanges en ce sens. Je vous demande néanmoins de voter favorablement pour ces différentes demandes de subventions.

Mme Florence BERTHOUT : Franchement, le traitement qui est fait à l'association du quartier Jardin des Plantes est vraiment à la limite du scandale. 1 000 euros alors que c'est dans un endroit de l'arrondissement où l'on essaie vraiment de se battre pour les commerçants et les habitants et que l'association fait un travail formidable, ils sont investis, je vous le dis, franchement bien au-delà de leur travail de commerçants. Ils font beaucoup pour le vivre ensemble, mais que voulez-vous que l'on fasse avec 1 000 euros ? Madame LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Nous avons déjà eu ce débat au dernier Conseil et la proposition vous a été faite de passer toutes les associations au même montant, ce qui ferait 21 % du montant total qui reste le même. Ce serait une solution pour remonter l'association quartier Jardin des Plantes.

Mme Florence BERTHOUT : Non, je ne vais pas prendre de l'argent à des associations et réduire, enfin ce n'est pas comme ça que ça se passe. Il ne faut pas m'expliquer que la ville est à 1000 euros près, franchement avec la gabegie que l'on voit sur certains sujets. Ce qui était demandé en plus, ce n'était pas énorme, c'était 2 500 euros, c'est plus que modeste. La ville aurait pu mettre le montant à 2 500 euros. Oui, Monsieur l'Adjoint.

M. Benjamin ISARE : Sachant que dans les autres demandes de subventions, du coup j'ai un petit peu cherché dans les différents dossiers de demande de subvention pour toutes les autres associations dans Paris, on a quand même 7 000 euros pour le comité Montaigne qui concerne les commerçants de l'avenue Montaigne, uniquement des boutiques de luxe qui, je pense, ne souffrent pas autant que nos petits commerces qui auraient sans doute besoin et seraient très contents à l'échelle de Paris de pouvoir se partager les 7 000 euros. En revanche, je n'ai pas trouvé la subvention, alors j'ai peut-être mal cherché, de celle des Champs-Élysées. J'aurais été curieux de connaître le montant.

Mme Florence BERTHOUT : C'est un montant tout à fait considérable, je ne l'ai plus en tête, mais c'est considérable. Je propose que l'on vote favorablement, mais je redis bien que la subvention de 1 000 euros, vous m'entendez bien, c'est 9 % de ce qu'ils dépensent, on est d'accord, Monsieur l'Adjoint. Cela doit être une des plus petites parts et pour le coup je ne comprends pas la position de Madame POLSKI qui consiste à attribuer 9 % à une petite association. Ce que je fais là n'est pas du populisme. Franchement, 1 000 euros à une association qui se démène autant, que l'on a portée, si vous me passez cette expression, sur les fonds baptismaux, que l'on a accompagnée, je trouve que ce n'est pas bien.

Mme Marine ROSSET : Je voulais simplement dire que par rapport aux deux dernières années, j'ai l'impression que le dialogue est plus fluide avec le cabinet de Madame POLSKI. L'année prochaine, s'il y a une demande particulière d'aider cette association, parce que là on était parti sur un dialogue où l'on répartissait à 21 % pour toutes les associations du cinquième, je pense qu'il sera possible de la mener. Simplement je voulais ajouter que sur les illuminations des Champs-Élysées, il y a une participation très forte du privé aussi qui est faite.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, mais ça n'empêche pas que le montant est tout à fait considérable du fait des participations du privé. On a baissé les subventions des autres associations, car les montants qui sont mis ne sont pas les mêmes. Ce que je demande, et j'espère que l'on se retrouvera tous, c'est juste de dire « passez-les à 2 500 euros », qui n'est franchement pas... Je redis qu'en plus une mairie d'arrondissement..., parce que parfois on me dit, même si ce n'était pas la solution, « est-ce que vous pouvez aider ? ». Je n'ai pas le droit. Une mairie d'arrondissement, conformément à la loi PLM, n'a pas le droit de verser des subventions à des associations. Nous passons au vote, mais j'espère que vous nous aiderez à remonter cette subvention à 2 500 euros, je n'arrive pas à comprendre encore une fois la position de Madame POLSKI, ce n'est pas très commerçants, tout ça. Vote sur le DAE 248, avis favorable, j'imagine ? Modulo ce que l'on a dit.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII - 2022 DAE 249 - SUBVENTION (6 000 EUROS) À L'ASSOCIATION CINQ SUR CINQ POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2022 (5E).

Le DAE 249, même vote, avis favorable ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII - 2022 DAE 250 - SUBVENTION (2 700 EUROS) AU COMITÉ SOUFFLOT POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2022 (5E).

Même vote sur le DAE 250 ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX - 2022 DAE 251 - SUBVENTION (5 000 EUROS) À L'ASSOCIATION HEUREUX COMME LE 5 POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2022 (5E).

Même vote sur le DAE 251 ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X - 2022 DAE 252 - SUBVENTION (4 200 EUROS) À L'ASSOCIATION LES VILLAGES DE MOUFFETARD POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2022 (5E).

Même vote sur le DAE 252 ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI - 2022 DAE 253 - SUBVENTION (7 900 EUROS) À L'ASSOCIATION VIE MOUFFETARD POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2022 (5E).

Même vote sur le DAE 253 ? Tout cela est considéré comme adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII - 2022 DASCO 113 - CAISSE DES ÉCOLES (5È) - SUBVENTION 2023 (2 874 000 EUROS) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE ET AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2022- 2024.

Je cède maintenant la parole à Corinne GABADOU qui va nous rapporter la DASCO 113, chère Corinne.

Mme Corinne GABADOU : Merci, Madame la Maire. La DASCO 113 concerne une subvention pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire de la Caisse des écoles. Cette subvention est allouée par la Ville de Paris à la Caisse des écoles du cinquième au titre de la restauration scolaire et elle est de 2 874 000 euros pour l'année 2023. La subvention tient compte des deux collèges que la caisse des écoles alimente, c'est le cas de le dire, c'est-à-dire Raymond Queneau et Rognoni. Je vous demande donc de voter favorablement cette subvention.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie infiniment, je voudrais juste donner comme information à notre conseil et au public que nous aurons totalement terminé à la fin de ce trimestre l'intégration de Queneau. Quand je parle d'intégration, c'est le fait que la Caisse des écoles que je préside livre l'intégralité des repas et

porte la restauration maintenant de Queneau. La fréquentation, nous dit Madame la Principale, a considérablement augmenté, Madame l'Adjointe, c'est-à-dire que nous avons maintenant 380 élèves qui bénéficient de la restauration scolaire de Queneau. Le nouvel élément, c'est que nous avons un nouveau lot végétarien aussi que j'ai fait introduire puisque nous avons un repas végétarien qui est obligatoire et un repas végétarien en choix chaque semaine. Et nous sommes en train de changer la quatrième gamme de produits que l'on avait et qui n'était pas tenue par des maraîchers. La quatrième gamme, vous savez, c'est par exemple la salade que l'on va acheter sous vide. C'est un groupe de maraîchers qui maintenant répond à l'appel d'offres de cette quatrième gamme. Maintenant, quasiment tout est en bio. Il y a en durable et responsable le poisson et le label rouge pour la volaille, vous savez à peu près tout. Avis favorable, j'imagine ? Avis favorable, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII - 2022 DASCO 136 - COLLÈGES PUBLICS – CONTRIBUTION (1 643 555 EUROS) DE LA VILLE DE PARIS AUX SERVICES DE RESTAURATION ET D'INTERNAT DES COLLÈGES DOTÉS D'UN SERVICE DE RESTAURATION AUTONOME POUR 2023.

La DASCO 136, chère Corinne.

Mme Corinne GABADOU : La DASCO 136 est une contribution de 1 643 055 euros de la Ville de Paris au service de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023. Il s'agit du collège Pierre Alviset qui va avoir une dotation de 14 721 euros et qui contribue donc à aider au service de restauration autonome pour 2023. Jusqu'à présent le collège Raymond Queneau était desservi par la Caisse des écoles et maintenant ça va être le collège Pierre Alviset. Je demande donc de voter favorablement à cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable, j'imagine ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV - 2022 DFPE 174 - SUBVENTION (42 570 EUROS) À UNE ASSOCIATION, CONVENTION ANNUELLE POUR LA GESTION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS - PARENTS À PARIS DANS LE 5E ARRONDISSEMENT.

La DFPE 174, très joli projet.

Mme Corinne GABADOU : Oui, c'est une délibération qui nous tient à cœur dans l'arrondissement, car il s'agit d'une subvention pour une association, de convention annuelle pour la gestion d'un lieu d'accueil enfants parents dans le cinquième arrondissement. En effet, nous avons l'intention d'ouvrir un LAEP, un lieu d'accueil parents enfants, dans une crèche au 38 rue Poliveau, c'est la crèche familiale et les parents pourront venir échanger anonymement sur les problèmes qu'ils rencontrent avec d'autres parents. Il y aura un psychologue qui sera sur place et je pense que c'est une forte demande qu'il y a actuellement. Je m'en rends compte d'autant plus que je reçois les familles tous les mercredis à ma permanence. Donc, je vous demande de voter favorablement pour cette délibération. Pour le moment, il n'y a pas de nom attribué à ce lieu d'accueil, on va en choisir un par la suite. Il était question que ça porte un certain nom, mais ça n'avait pas été consulté et ce n'est pas du tout adapté, donc on choisira un nom à ce moment-là. Je vous demande de voter favorablement pour ce projet qui va devenir réalité sans doute au mois de janvier.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je voudrais remercier Corinne qui a beaucoup œuvré au côté évidemment du cabinet de Monsieur BLOCHE et de tous les professionnels pour que ce projet émerge. Le nom qui est dans la délibération n'est pas le bon nom, tout simplement, parce qu'il porte le nom, c'est comme ça, d'une brasserie qui n'est pas très loin. Donc, j'ai trouvé que ce n'était pas très approprié. Marine ROSSET.

Mme Marine ROSSET : Je suis évidemment favorable et très favorable à ce genre de lieu. Je crois qu'il faut des lieux d'aide à la parentalité et que, quel que soit le niveau de richesse et de capital culturel, ces

lieux sont nécessaires. Je me demandais simplement si vous aviez quelques détails en termes de propositions d'ateliers, une proposition qui était déjà travaillée. Non, c'est le début. Une association a été fléchée ?

Mme Corinne GABADOU : Oui, tout à fait, je peux vous donner le nom, c'est l'association ressource enfance et parentalité.

Mme Florence BERTHOUT : C'est l'article 2 de la délibération.

Mme Marine ROSSET : Excusez-moi.

Mme Florence BERTHOUT : Donc, vous supprimez le nom qui est dans la délibération.

Mme Corinne GABADOU : C'était « la traversée ».

Mme Florence BERTHOUT : L'idée est que l'on refasse une réunion prochainement sur le programme, chère Corinne, si tu veux bien là-dessus pour le monter assez vite. J'imagine que tous les avis sont favorables... Excusez-moi, Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN : Merci, je suis très favorable également à ce genre de projet que je trouve assez fabuleux. Est-ce que la structure sera en capacité de grandir le cas échéant, s'il y a besoin ? Est-ce que ce lieu rue de Poliveau sera un lieu fixe ou est-ce que cela pourra être un peu itinérant c'est-à-dire une permanence pendant une autre demi-journée dans une autre crèche ? Comment pourrait-on imaginer le développement de ce lieu d'accueil et de parole parents enfants ?

Mme Corinne GABADOU : L'accueil parents enfants sera un lieu fixe, on ne va pas le déplacer ailleurs. Pour l'instant on va tester le mercredi après-midi et le samedi matin pour voir le nombre de personnes qui vont venir. S'il faut plus d'accueil, on pourra faire par exemple le mercredi toute la journée, le samedi toute la journée, on pourra rajouter des demi-journées compte tenu du fait que le lieu choisi est une crèche familiale et qu'il y a très peu d'enfants dans la crèche. On a annexé une partie de la crèche pour ce lieu d'accueil.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Non, il n'est pas souhaitable d'ailleurs que ce soit itinérant, parce qu'il faut absolument que ce soit totalement professionnalisé, mais le développement c'est plutôt dans les demi-journées. C'est ce que nous avons proposé. Comme la crèche familiale il n'y a pas d'enfants au moment où il y aura le lieu, par définition ça permet de se développer. Je rajouterai, je vous l'ai dit, que nous avons à la maison des droits et de la famille qui est une autre chose que nous avons créée à la mairie du cinquième, des permanences qui ne sont pas tout à fait de même nature bien sûr, mais il y a des permanences également sur la médiation, Corinne. C'est à la maison des droits depuis maintenant deux ans, je crois. Je vous invite à aller regarder le contenu des propositions bénévoles et gratuites que nous faisons dans la maison des droits que nous avons créée. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie infiniment.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV - 2022 DILT 8 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PORTANT SUR LA MISE EN PLACE ET L'EXPLOITATION DE CABINES PHOTOGRAPHIQUES ET DE PHOTOCOPIEURS DANS LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT ET DIVERS SERVICES DE LA VILLE DE PARIS.

Benjamin, la DILT 8.

M. Benjamin ISARE : Merci, Madame la Maire. La DILT 8 concerne la signature d'un contrat de concession. C'est un contrat classique que nous signons tous les ans concernant la mise en place et la mise à disposition de cabines de photomaton et de photocopieurs dans les mairies d'arrondissement. Ce contrat est une reconduction au contrat que nous avons l'habitude de voter en conseil d'arrondissement, donc je propose un avis favorable.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup, vous avez tous en tête que nous avons créé un proximaire dans lequel vous avez une photocopieuse, un photomaton, la borne de facilitation numérique, bref

l'accès à Internet. Nous allons créer d'ailleurs en partenariat avec des étudiants de Paris 1, en face dans un lieu qui pour le moment est inoccupé, un lieu qui ne sera pas un tiers lieu, mais un lieu où l'on pourra venir se reposer. Il y a également un distributeur de boissons et l'on pourra se *plugger*, comme on dit. Nous sommes en train de créer tout cela à proximité de notre proximité.

Avis favorable, mes chers collègues, j'imagine ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVI - 2022 DLH 132 LOCATION DE L'IMMEUBLE 25, RUE MAÎTRE ALBERT (5E) À SEQENS - BAIL EMPHYTÉOTIQUE.

Je cède maintenant la parole à Anne BIRABEN pour la DLH 132.

Mme Anne BIRABEN : Merci, Madame la Maire. Il y a une série de délibérations portant sur le logement. Je vais essayer d'être rapide, mais il y en a quand même un certain nombre. Je commence par la première, la DLH 132 qui concerne la location de l'immeuble 25 rue Maître Albert à Seqens. Seqens est le nouveau le nom de France Habitation. Il s'agit donc d'un immeuble que la Ville de Paris a acquis dont elle a confié la gestion à Seqens qui a besoin d'un bail emphytéotique pour une durée de 45 ans qui vient à expiration et qui doit être prolongé. C'est pourquoi nous avons une délibération aujourd'hui. Cet immeuble couvre une surface de 99 m², un petit peu plus. L'immeuble est situé à l'angle du 29 place Maubert et du 25 rue Maître Albert, il s'élève sur des caves, avec un rez-de-chaussée comprenant deux boutiques et cinq étages distribuant sept logements. Afin de préserver la vocation sociale de cet immeuble, il nous est proposé de permettre à Seqens d'en conserver la gestion et de conclure un nouveau bail d'une durée de 55 ans avec ce bailleur social. Voilà ce sur quoi porte cette délibération. Il s'agit simplement d'une prolongation d'un contrat qui date de 1977 et je vous propose de le voter.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable à la prolongation d'un avenant qui devait s'éteindre ou échoir, plus exactement, au 31 décembre. Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVII - 2022 DLH 171 – RÉALISATION, 84 RUE MOUFFETARD (5E) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 23 LOGEMENTS SOCIAUX PAR LA RIVP - SUBVENTION (134 300 EUROS).

Nous passons à la DLH 171.

Mme Anne BIRABEN : À nouveau la Direction du logement et de l'habitat. Il s'agit d'un immeuble situé 84 Mouffetard et d'un programme de rénovation de 23 logements sociaux dont la RIVP est propriétaire. Ce sont plusieurs immeubles en réalité, cela a été construit avant 1900 et le bailleur souhaite réaliser un programme de rénovation s'inscrivant dans les objectifs du plan climat. Tout cela va plutôt dans le bon sens. Il semblerait que les travaux permettent de réduire la consommation énergétique d'environ 18 % par an, ce qui nous semble assez positif. Le coût de l'opération est évalué à 1 356 000 euros et je vous propose en conséquence d'approuver une participation de la Ville de Paris à hauteur de 134 300 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup, pour un programme de l'ordre de 1,3 million d'euros si ma mémoire est bonne, et il n'y a pas d'augmentation de loyer, ce qui est toujours très important. Avis favorable de tout le monde ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nombre de votants : 14 (dont 1 pouvoir)

Pour : 13

Abstention : 1 (M. AUDOUIN)

La DLH 199.

M. Laurent AUDOUIN : Abstention pour moi, Madame la Maire. Le motif...

Mme Florence BERTHOUT : Attendez, on a voté, ce n'est pas pour vous, mais, sinon on ne s'en sort pas. Je rappelle que les explications, c'est avant le vote, ce n'est pas après.

XVIII - 2022 DLH 199 – RÉALISATION, 45- 47 RUE LACÉPÈDE (5E) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 32 LOGEMENTS PAR ELOGIE- SIEMP – SUBVENTION (229 616 EUROS).

La DLH 199.

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit de la réalisation située 45-47 rue Lacépède d'un programme de rénovation de 32 logements par Elogie-SIEMP. Cette société est titulaire d'un bail emphytéotique portant sur l'ensemble de l'immeuble situé 45-47 rue Lacépède qui a été construit à la fin du XVIIIe siècle. Le bailleur souhaite réaliser un programme de rénovation de cet ensemble s'inscrivant également dans les objectifs du plan climat. Les travaux envisagés permettront d'améliorer le cadre de vie, le confort des locataires, en apportant une réduction des consommations d'énergie. La mise en place du plan climat vise notamment à réduire l'impact carbone du bâtiment également. Cet ensemble immobilier est composé d'un bâtiment de quatre étages sur un rez-de-chaussée et comporte 32 logements d'une surface d'environ 1 450 m² et de trois logements d'activité en rez-de-chaussée. L'immeuble se déforme en forme de U autour d'une cour centrale. Le coût de l'opération est évalué à 2 806 000 euros. C'est quand même un prix non négligeable. Je vous propose de voter positivement cette délibération, et la délibération suivante qui porte sur le même immeuble.

Mme Florence BERTHOUT : Voilà, mais sur un autre sujet. Avis favorable pour cette rénovation plan climat qui encore une fois n'a pas pour conséquence d'augmenter le loyer, ce qui est très important. Je demanderai une réunion d'information, parce qu'il n'y en a pas eu, avec le bailleur, en l'espèce Elogie-SIEMP.

Nous passons au vote. Avis favorable de tout le monde ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIX - 2022 DLH 221 - LOCATION PAR BAIL EMPHYTÉOTIQUE À ELOGIE-SIEMP DE L'IMMEUBLE SITUÉ 45-47 RUE LACÉPÈDE (5E) ET RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE CONVENTIONNEMENT DE 32 LOGEMENTS SOCIAUX (10 PLA-I, 13 PLUS ET 9 PLS).

Je recède la parole à notre collègue pour la DLH 221.

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit maintenant de la location par bail emphytéotique, toujours à Elogie-SIEMP, et toujours dans le même immeuble situé 45-47 rue Lacépède et de la réalisation d'un programme de conventionnement de 32 logements sociaux : 10 PLAI, 13 PLUS et 9 PLS. Les opérations de conventionnement consistent à transformer des logements existants du parc libre des bailleurs sociaux en véritables logements sociaux. L'opération de conventionnement s'accompagne de la passation de nouveaux baux emphytéotiques sur des bases révisées. Il nous est proposé de poursuivre la démarche de conventionnement engagée depuis 2008.

Je parlerai du loyer tout à l'heure, mais ce dont il s'agit, c'est que nous avons un immeuble composé de 32 logements qui sont aujourd'hui des logements intermédiaires dont on nous propose, après rénovation puisque nous l'avons votée précédemment, de conventionner les logements pour en faire des logements sociaux et des logements très sociaux. Aujourd'hui, que nous propose la Ville de Paris ? C'est de chasser un certain nombre de personnes qui aujourd'hui habitent ces logements... Vous le direz tout à l'heure, mais les personnes qui habitent dans des logements intermédiaires, qui sont probablement des personnes sur place qui payent leurs impôts et mettent leurs enfants à l'école, n'auront probablement pas les mêmes conditions pour habiter des logements sociaux et très sociaux. Donc, je ne sais pas comment va pouvoir se faire ce conventionnement d'une part, avec les mêmes personnes, et d'autre part, je voulais ajouter également que ce nouveau bail sera un bail de 65 ans qui sera assorti d'un loyer capitalisé de 1 046 555 euros. Cela veut dire qu'en plus ce loyer sera

capitalisé. Cela veut dire que cette transformation en logements sociaux et en loyer capitalisé juste avant la fin de l'année me semble être tout à fait hasardeuse et pas du tout heureuse pour les bailleurs qui à chaque fois sont obligés de payer ces loyers capitalisés en une fois, ce qui fait que leurs finances et leur trésorerie sont à sec ensuite et qu'ils ont du mal à entretenir tous ces logements et ces immeubles comme ils devraient l'être, afin de garantir un niveau de confort aux habitants qui soit à la hauteur de ce qu'ils devraient avoir. Pour cette raison, je vous propose de voter contre cette délibération de logements conventionnés et assortis d'un loyer capitalisé.

Mme Florence BERTHOUT : Loyer capitalisé versé par le bailleur à la Ville. Madame ROSSET.

Mme Marine ROSSET : Je vais répondre rapidement en trois points. Je pense que nous avons eu régulièrement le débat sur le conventionnement de logements dans cette enceinte. Nous y sommes favorables, parce que c'est un moyen de pouvoir augmenter le nombre de logements sociaux dans les arrondissements déficitaires. J'étais encore ce week-end à un anniversaire avec des personnes qui vivaient au-dessus du périphérique et qui me disaient « on est pauvre, donc on est en face de la pollution et dans des conditions difficiles ». Et je leur disais « non, la Ville de Paris conventionne aussi des logements sociaux dans des quartiers qui sont plus agréables » et je soutiens cette politique. Premier point.

Deuxième point sur les loyers capitalisés, je ne voudrais pas introduire ici les débats qui ont eu lieu à la radio avec le ministre Gabriel ATTAL, etc., mais simplement rappeler que cette façon de procéder n'est pas utilisée qu'à Paris. C'est l'État qui a permis à la Ville de Paris d'utiliser ce système de loyer capitalisé, ce qui permet de créer des logements sociaux et d'autres villes l'utilisent.

Troisième point, les personnes qui sont à l'intérieur des logements ne seront pas chassées de leur logement. Ce qui peut se passer, en revanche, effectivement c'est que leur loyer augmente, mais je ne crois pas que ce soit le cas.

Mme Florence BERTHOUT : Je voudrais répondre sur plusieurs points. Sauf erreur de ma part, et c'est un phénomène tout à fait nouveau, les personnes en PLI doivent signer avec le bailleur pour accepter de changer, donc on va vérifier ce point technique qui m'a été rappelé. Le phénomène nouveau par rapport à ce qui se passait il y a quelques années, fort heureusement, c'est que l'on ne peut pas les chasser, parce que c'était absolument ignominieux. Donc, vous êtes PLI, vous passez en « logement social » et il y a trois catégories qui sont PLAI, PLUS et PLS et que vous signez, ce qui est un phénomène tout à fait nouveau, parce qu'il y a eu de recours et que le juge est passé là-dessus.

Je ne veux pas rallonger les débats, mais je voudrais quand même que sur les loyers capitalisés on arrête de raconter un peu tout, pardonnez-moi, et n'importe quoi. Effectivement, d'autres municipalités pratiquent les loyers capitalisés, on est pour ou l'on est contre, mais c'est une méthode parfaitement légale. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que je suis ville X, j'ai du parc privé et je décide que ce parc privé qui est propriété de la ville, je vais le transformer en logements sociaux. Cela veut dire que je vais le céder à un bailleur social et en contrepartie le bailleur social me verse de l'argent, je pense qu'il y a très peu de Parisiens qui ont compris ce qui se passait. Le loyer capitalisé, on pense que c'est le locataire, non. Le bailleur va verser de l'argent et la question qui se pose est de savoir combien. S'il y a 50 loyers, parce qu'il y a 50 appartements, il va verser l'équivalent de 50 loyers qui seraient versés sur 40 ou 50 ans qui est la durée d'amortissement du bien transféré. C'est comme ça que ça se passe dans la quasi-totalité des cas, et je pense que c'est dans la totalité des cas sauf à Paris. L'argent qui est demandé au bailleur social est lissé sur un certain nombre d'années. D'ailleurs quand Monsieur DELANOË a commencé à pratiquer cette méthode de recours au conventionnement, encore une fois on peut être pour ou contre, c'était lissé. La grande différence avec Anne HIDALGO, c'est que ce n'est plus du tout lissé. Depuis le début, Anne HIDALGO pour des raisons de trésorerie, je dis bien de trésorerie, demande aux bailleurs sociaux de verser en une fois. C'est comme si quand vous achetiez un appartement, au lieu de payer votre emprunt sur 10 ans, 15 ans, 20 ans ou 30 ans on vous demandait de le payer en une fois. Évidemment, et contrairement à tout ce que l'on nous a dit, ça assèche la trésorerie des bailleurs sociaux, on peut nous raconter ce que l'on veut. Ce que le gouvernement a autorisé, Madame ROSSET, ce n'est absolument pas de faire ou de ne pas faire de loyer capitalisé, le loyer capitalisé est quelque chose de techniquement autorisé. En revanche, ce que Monsieur HOLLANDE a fait, c'est qu'il a autorisé Madame HIDALGO à prendre cet argent qui arrivait en une fois et pas lissé sur 30 ou 40 ans en investissement, à faire quelque chose qui normalement est interdit en comptabilité publique, sauf à avoir un décret qui arrive d'en haut : il a autorisé cet argent à passer de la section d'investissement à la section de fonctionnement pour boucher les trous. Et le ministre ATTAL a dit à juste titre

« maintenant ça suffit » compte tenu de la cavalcade budgétaire à laquelle nous avons été soumis pendant un mandat. Pardon de ce point technique, mais on ne peut pas dire tout et n'importe quoi. Aucune collectivité en France n'a de l'argent qui arrive en section d'investissement et n'est autorisée par un décret ministériel à le passer en section de fonctionnement pour boucher les trous. Il fallait quand même le dire, sinon on va redémarrer en racontant des choses qui ne sont pas vraies. Maintenant nous allons vérifier le point qui est que des gens en PLI, on ne peut pas les obliger. C'est ce que l'on m'a expliqué donc je crois ce que me dit le bailleur, on ne peut pas les obliger à être conventionnés PLAI, PLUS ou PLS. Cela dit, le problème qu'a souligné Madame BIRABEN est entier sur la capitalisation, ce qui pose de gros problèmes. Anne.

Mme Anne BIRABEN : Merci, Madame la Maire, pour ces points. Ce sont des points tout à fait nouveaux, parce que jusqu'à maintenant le conventionnement, je me permets d'insister Madame ROSSET, était une façon assez grossière, je pense, de chasser les gens. Lorsqu'ils sont soumis à des loyers qui sont certes plus faibles, mais qu'ils ne répondent pas aux éléments nécessaires pour être dans cet appartement, effectivement ils ont des surloyers qui s'ajoutent à leur loyer ce qui fait des sommes parfois extravagantes donc ils sont obligés de partir. Donc, oui, il y a des gens qui sont chassés à Paris de cette façon, c'est pour ça que je suis contre cette façon d'agir. Madame la Maire a donné des éléments nouveaux que nous allons vérifier, mais je suis plutôt pour garder les gens qui sont à Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Je voudrais dire qu'il y a un deuxième élément. Les amis à qui vous parliez ne vont pas venir là quand les logements sont occupés, peut-être dans 15 ou 20 ans, je suis d'accord avec vous, mais il faut arrêter d'expliquer que quand on fait ça, ça crée du logement. Par contre c'est tout à fait vrai que ça ouvre la voie pour dans 5 ans, 10 ans, quand les gens quittent Paris ou décèdent, pardonnez-moi, mais il faut dire les choses franchement.

J'ai compris que c'était un avis défavorable d'Anne BIRABEN, et je suivrai l'avis...

M. Laurent AUDOUIN : Très rapidement, une des conséquences les loyers capitalisés, c'est effectivement un appauvrissement des bailleurs sociaux qui n'ont plus les moyens d'emprunter et de rénover avec leur propre organisation. La preuve, c'est que l'on redemande régulièrement d'autoriser à ce que la mairie de Paris soit caution sur des emprunts faits par les bailleurs sociaux donc cela réduit considérablement la marge de manœuvre et rend très longues les petites rénovations nécessaires dans ces logements. Les grosses rénovations bien sûr, nous les voyons passer ici.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. Avis favorable ? Avis défavorable ? Donc, cette délibération ne passe pas.

La délibération est rejetée à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14 (dont 1 pouvoir)
Pour : 3 (Mmes LEMADELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)
Contre : 11

XX - 2022 DLH 234 - LOCATION PAR BAIL EMPHYTÉOTIQUE À ELOGIE-SIEMP DE L'IMMEUBLE SITUÉ 1T RUE DE L'ARBALÈTE (5E) ET RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE CONVENTIONNEMENT DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX (2 PLAI - 2 PLUS).

La DLH 234.

Mme Anne BIRABEN : La DLH 234 concerne la location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'immeuble situé 1 ter rue de l'Arbalette et la réalisation d'un programme de conventionnement de quatre logements sociaux. Nous voilà à nouveau dans un projet de bail emphytéotique entre la Ville de Paris et Elogie-SIEMP relatif à la réhabilitation d'un immeuble de logements sociaux et de commerce en vue de conventionnement. Il est proposé de poursuivre cette démarche. Ce conventionnement concernant quatre logements est assorti aussi d'un loyer capitalisé, toujours le même projet, qui sera fixé à 3 037 654 euros payables en deux fois, dans un délai de deux jours ouvrés à compter de la signature de l'acte puis le reliquat,

10 000 euros, puis le reliquat trois mois après la décision d'agrément, donc relativement rapidement. Pour le bailleur, c'est quand même assez difficile.

Mme Florence BERTHOUT : Mêmes causes, mêmes effets, Madame la conseillère ?

Mme Anne BIRABEN : Exactement, on vient d'en parler et c'est exactement la même chose. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, je vous propose un vote contre.

Mme Florence BERTHOUT : J'ajoute que la Ville de Paris va quand même payer 3 millions d'euros pour quatre logements occupés, vous m'entendez bien, pour quatre logements occupés. Sur le plan économique, cela m'apparaît être un non-sens total.

Même vote ? Avis favorables ? Je ne veux pas vous pousser à voter la délibération, mais j'ai compris que vous la votiez. Avis défavorable ? Je vous remercie.

La délibération est rejetée à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14 (dont 1 pouvoir)

Pour : 3 (Mmes LEMADELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

Contre : 11

XXI - 2022 DLH 282 – RÉALISATION DANS DIVERS ARRONDISSEMENTS D'UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS EX-LOI 1948 PERMETTANT LA CRÉATION DE 18 LOGEMENTS SOCIAUX (6 PLA I - 8 PLUS - 4 PLS) PAR ELOGIE-SIEMP – SUBVENTION (357 096 EUROS).

DLH 282, chère collègue.

Mme Anne BIRABEN : La DLH 282 concerne la réalisation dans divers arrondissements d'un programme de réhabilitation de logements qui sont des anciens logements loi 1948 et permettant la création de 18 logements sociaux. Pour ce qui est du 5e, nous sommes concernés uniquement par un seul logement qui est situé au 2-4 rue du Haut Pavé. C'est un appartement de type T1, une pièce, de 34 m² qui devient donc un PLAI. Là, à l'inverse, la Ville de Paris propose une subvention de 20 400 euros, on est très loin de la délibération qui vient d'être passée, c'est effectivement assez faible. Alors que comme c'est un loyer 1948, je pense au contraire qu'il doit y avoir beaucoup de travaux donc la participation de la municipalité est assez faible.

Mme Florence BERTHOUT : Et le logement est vide, Anne.

Mme Anne BIRABEN : Oui, le logement est vide, c'est pour cela qu'il a évidemment besoin d'être remis à neuf. Pour ces raisons, je vous propose de voter pour.

Mme Florence BERTHOUT : Voilà. Avis favorable ? Avec beaucoup de pragmatisme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXII - 2022 DLH 339 - RÉALISATION, 47 TER, BOULEVARD SAINT GERMAIN, 1, RUE DES CARMES ET 2, RUE DE LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE (5E) D'UN PROGRAMME D'ÎLOT DE FRAÎCHEUR PAR PARIS HABITAT - SUBVENTION (22 826 EUROS).

DLH 353.

Mme Anne BIRABEN : Non, il y a une autre DLH avant, Madame la Maire, c'est la 339.

Mme Florence BERTHOUT : Tout à fait, excusez-moi.

Mme Anne BIRABEN : C'est la réalisation 47 ter boulevard Saint-Germain, 1 rue des Carmes et 2 rue de la Montagne Sainte-Geneviève d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat. C'est le gros immeuble que tout le monde connaît place Maubert qui est entretenu par le bailleur Paris Habitat et qui propose de créer un îlot de fraîcheur, c'est un bien grand mot parce qu'en réalité c'est vrai que c'est un coin de la ville qui est plutôt assez minéralisé, c'est ce que l'on appelle un îlot de chaleur urbain, un ICU.

C'est toujours bienvenu, mais c'est quand même très timide. Le coût de l'opération est évalué à 57 000 euros pour la création d'occultations, de contrevents, d'une terrasse inaccessible et de la création d'une végétation en pleine terre, mais très modeste. La Ville de Paris participe avec une subvention à hauteur de 22 826 euros. Je trouve tout cela très bien, mais comme vous l'avez dit, Madame la Maire, on est dans un quartier extrêmement dense et extrêmement minéral et je vous rappelle qu'au dernier conseil d'arrondissement, j'avais proposé la plantation d'un ou deux arbres dans une cour située à 50 m de là, mais qui nécessitait la démolition d'une horrible petite annexe en ciment en rez-de-chaussée, mais cela m'a été refusé. Évidemment, je regrette que l'on dise non à deux arbres, mais nous allons dire quand même oui à trois brins d'herbe.

Mme Florence BERTHOUT : Sachant que je rappelle quand même que l'on nous fait voter des subventions alors que le programme de réhabilitation n'a toujours pas été voté par les locataires. C'est quand même assez particulier. Comme on dit chez moi, c'est mettre la charrue avant les bœufs, mais faisons-le. Franchement, je trouve que c'est absolument incroyable, parce que le programme de réhabilitation n'a pas été voté.

Avis favorable ? Oui, Madame la Conseillère de Paris ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIII - 2022 DLH 353 – RÉALISATION, 8, RUE DU FER À MOULIN, 25, RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE ET 19, RUE CENSIER (5E) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 365 LOGEMENTS SOCIAUX PAR PARIS HABITAT – SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE (2 984 873 EUROS).

Nous passons maintenant vraiment à la DLH 353. Nous avons voté la 339, je considère que c'est voté ? Donc, nous passons bien à la DLH 353. On est d'accord ? On y va.

Mme Anne BIRABEN : On est bien à la DLH 353 qui concerne la réalisation 8 rue du Fer à Moulin 25 rue Geoffroy-Saint-Hilaire et 19 rue Censier d'un programme de rénovation de 365 logements sociaux par Paris Habitat. Paris Habitat est le propriétaire de cet ensemble immobilier et le bailleur souhaite réaliser un programme de rénovation de cet ensemble s'inscrivant dans les objectifs du plan climat. Les travaux permettront de réduire assez considérablement d'ailleurs la consommation d'énergie, puisqu'il est estimé entre 45 et 55 % de réduction de la consommation d'énergie selon les bâtiments. Le coût de cette opération est évalué quand même à 24 984 000 euros soit environ 68 000 € par logement.

Tout ce qui va dans le sens d'une réduction de la consommation d'énergie est plutôt une bonne chose, donc nous soutenons cette initiative. Il y aura par exemple l'isolation des toitures-terrasses, la rénovation des persiennes, le remplacement des menuiseries extérieures, des portes palières, la mise en place de robinets thermostatiques, la création de ventilations adaptées, ce ne sont pas des VMC, j'insiste, parce que nous avons eu souvent des discussions là-dessus, les bâtiments sont aérés de façon transversale. J'insiste sur le fait que ces travaux sont attendus depuis très longtemps par les habitants de cette résidence, une première délibération avait été portée en décembre 2019 et une réunion avec les porteurs de projets de Paris Habitat a eu lieu récemment en mairie, ils ont pu effectivement rentrer dans un peu plus de détails sur l'ensemble de ces rénovations.

Pour autant, je me permets de soulever un autre problème, parce qu'il ne faut pas oublier un problème récurrent de sécurité dans cette résidence, notamment l'accès très facile qui se fait par une entrée du parking au sous-sol de cette résidence, et à cause de cela, le sous-sol des caves est devenu inutilisable par les résidents, parce que les caves sont dans un état absolument déplorable, elles sont inutilisables, ce sont des saletés et des déchets entreposés partout. J'ai eu l'occasion d'en parler lors d'un Conseil de Paris, Madame LEMARDELEY, je ne sais pas si vous vous en souvenez, pour attirer l'attention de Paris Habitat et de la ville sur cette situation. Donc, oui aux travaux, parce que cet ensemble a besoin d'être rénové et ça fait longtemps que c'est nécessaire,

mais attention à la sécurité, c'est un point sur lequel nous resterons très vigilants, parce que c'est un point très important. Donc, la rénovation, oui, mais ne pas oublier ce point important de la sécurité de façon à ce que la résidence puisse être sécurisée et que tous les habitants puissent y vivre de façon paisible. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup, tout à fait d'accord. Oui, Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Merci, Madame la Maire. D'abord, cela va me faire l'occasion d'une petite explication, je pense qu'à l'heure où la ville lance de nombreux travaux de rénovation, il faut être vigilant sur le degré d'économie qui peut être atteint et les niveaux de consommation énergétique. C'est pour cela que je me suis abstenu sur la première délibération puisque l'on restait avec une économie d'énergie qui était vraiment modeste alors que l'on aurait sans doute pu... Ce que je veux souligner ici, c'est que malheureusement on rate le label Effinergie Rénovation, qui est le label d'exigence aujourd'hui pour la rénovation notamment du patrimoine contemporain. C'est en grande partie à cause de l'intervention des ABF qui refusent l'intervention sur les façades. Je voudrais qu'il soit bien clair que les ABF jouent, à mon sens, à un jeu assez dangereux. Certes l'intérêt architectural du bâtiment peut être souligné, on pourrait trouver des moyens de préserver ces choses, de refaire une décoration rappelant l'original, mais là on est simplement sur un blocage qui va coûter au locataire plusieurs dizaines de kilowattheures par mètre carré par an, qui bloque la récupération des subventions correspondant à l'atteinte du label Effinergie. Les ABF pour des critères qui leur sont propres et je ne leur jette pas la pierre d'émettre un avis défavorable, bloquent les travaux de rénovation énergétique. Je pense que nous avons là un problème de nature très politique, très globale, qui mériterait d'être discuté. On aurait dû avoir ici une isolation par l'extérieur globale, cela aurait été moins coûteux et plus efficace, et on doit trouver les moyens de contourner la problématique. On applique à certains endroits des méthodes d'isolation très coûteuses qui ne vont s'appliquer que sur des petites surfaces dont le coût exploserait littéralement. C'est un problème, je vote pour cette délibération, car au final le gain en énergie est encore une fois important et significatif, mais il pourrait être plus grand et il faut que l'on se pose la question du pouvoir de veto des ABF sur certains immeubles. Il y a un patrimoine très historique, très important qui doit être préservé tel quel, on ne va pas recouvrir le Panthéon de laine de roche évidemment, mais par contre sur le contemporain on devrait trouver des méthodes de concertation et trouver des solutions qui privilégient l'efficacité un respectant l'identité du bâtiment plutôt que d'avoir comme ça des véto secs qui vont encore une fois coûter à la collectivité et aux locataires.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN : Je vous remercie d'avoir soulevé cette question, parce que j'ai failli en parler tout à l'heure et je me suis dit... on va en parler effectivement. En théorie, c'est très bien, ce que vous dites, mais c'est de la théorie. La réalité de ces immeubles c'est qu'effectivement les ABF ont émis des réserves quant à la façade, mais si vous les connaissiez, Monsieur AUDOUIN, la réalité c'est que si l'on met une isolation par l'extérieur, évidemment on cache la façade et c'est le problème des ABF. Mais il y a aussi des tout petits balcons et il resterait 20 cm, donc une aberration. En plus, je rentre un peu dans la technique, mais ça fait des ponts thermiques, donc ce n'est pas la bonne solution. L'autre solution serait de faire une isolation à l'intérieur de l'immeuble, mais vous supprimez des mètres carrés donc ce n'est pas acceptable par les locataires. On ne peut pas leur dire « vous avez un logement de 42 m² et ça va devenir du 39 m² », ce n'est pas possible de faire ça. Donc, évidemment on est face à un problème technique, mais par rapport à la réalité de ces immeubles qui fait que ce n'est pas possible. Ce ne sont pas les seuls, il y a beaucoup d'autres immeubles pour lesquels ce n'est pas possible de faire une isolation par les murs et les façades. Moi-même je le déplore, je trouve ça dommage, mais je réfléchis par rapport à la réalité, et par rapport à la façon dont on fait ces immeubles. Par ailleurs l'isolation par le toit est déjà une très bonne isolation et heureusement, elle est bien prévue. Il y a aussi cette réalité, il faut partir de la réalité du terrain et à partir de ça essayer d'élaborer des solutions techniques, mais là la solution technique n'est malheureusement pas possible, au-delà de la réserve des ABF.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup, tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. Je propose que l'on passe au vote... je pense que l'on s'est tout dit.

M. Laurent AUDOUIN : Madame la Maire, excusez-moi.

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur AUDOUIN, alors vous avez quelque chose de nouveau à nous dire. Allez-y.

M. Laurent AUDOUIN : Oui j'ai quelque chose de nouveau c'est-à-dire que les insinuations consistant à dire que l'on parle de la réalité du terrain et que vous faites de la théorie, c'est un petit peu pénible. On va aller discuter avec des architectes spécialistes de la rénovation qui vont vous dire que des solutions pour traiter des immeubles avec des balcons, ne vous inquiétez pas, il y en a, ça existe, on sait faire. Les ponts froids, on sait les gérer, il ne s'agit pas du tout d'isoler par l'intérieur, je n'ai jamais émis cette idée qui serait une très mauvaise idée sur du logement social, *a fortiori* sur du moderne où on peut justement faire des ponts. La réalité c'est qu'il faut avoir la latitude des choix techniques et là, encore une fois, les ABF bloquent la gamme de choix techniques disponibles et je le déplore.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Je vous propose que l'on passe au vote. Avis favorable ? J'ai compris que tout le monde était favorable modulo les réserves que vient d'émettre Monsieur AUDOUIN.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIV - 2022 DPE 45 - SUBVENTIONS (93 000 €) ET CONVENTIONS AVEC TROIS ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS ET LA SENSIBILISATION DES PARISIENS

DPE 45, c'est cela ? Je cède la parole à Monsieur le premier Adjoint et pour quelques minutes, j'ai le pouvoir de Monsieur CASANOVA que j'ai remis derrière.

M. Edouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. La DPE 45, il s'agit de subventions à trois associations dans le cadre de la valorisation, de la réduction des déchets et la sensibilisation des Parisiens. Sur ces trois associations, une concerne association « Les canaux », mais c'est pour le 10^e arrondissement, les Hyper Voisins c'est pour le 14^e arrondissement. Ce qui nous intéresse pour le 5^e arrondissement, c'est l'association Unis-Cité qui est une association qui a recours à des services civiques. Pour l'instant cette association n'était pas en convention avec la Ville sur la valorisation de la réduction des déchets. L'idée est de permettre le recrutement d'un certain nombre de services civiques, ils n'ont pas encore été recrutés, ça ne saurait tarder d'après ce que j'ai compris. Là-dessus, j'ai mobilisé les services de la DPE en Central qui sauront nous orienter pour que l'on puisse avoir dans le cinquième arrondissement un certain nombre d'actions sur ces sujets-là. Je vous propose donc de voter favorablement à cette délibération, surtout que Unis-Cité a plutôt une bonne réputation sur l'action qu'elle peut avoir sur le territoire français. Je pense que ce sont des associations plus professionnelles que les associations auxquelles nous avons pu avoir recours dans le cinquième arrondissement par le passé et qui n'ont pas donné pleine satisfaction, il faut se le dire.

Mme Florence BERTHOUT : C'est vrai. Marine ROSSET, vous vouliez intervenir ? Allez-y.

Mme Marine ROSSET : Je voulais revenir sur l'accompagnement général d'Unis-Cité pour les services civiques et souligner la qualité de cette association.

M. Edouard CIVEL : On espère qu'ils sauront réussir à trouver des services civiques, parce que nous avons un sujet aujourd'hui avec la DPE des 5^e et 6^e arrondissements notamment, nous cherchons des services civiques nous n'arrivons pas à en trouver. On échange avec la DPE centrale et l'on pense que Unis-Cité, ils sont peut-être meilleurs aussi sur le recrutement, réussir à les trouver, j'ai presque envie de dire que c'est un métier d'aller faire ce genre de recrutement. Je vous propose de voter favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup, Monsieur le premier Adjoint. Avis favorable ? Je vous remercie. Encore une fois, j'ai le pouvoir de Pierre CASANOVA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXV - 2022 DVD 142-01 - STATIONNEMENT DE SURFACE DANS LES BOIS DE BOULOGNE ET VINCENNES – MESURES DIVERSES **2022 DVD 142-02 - STATIONNEMENT DE SURFACE – DISPOSITIONS PASS AUTOCAR – STATIONNEMENT PROFESSIONNEL**

Je propose de retirer de l'ordre du jour la DVD 142-01 qui ni de près ni de loin ne concernent le cinquième arrondissement, nous ne sommes pas compétents, et de passer directement à la DVD 142-02.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Madame la Maire, pardonnez-moi, mais d'après le règlement, j'avais cru comprendre la dernière fois que l'on ne pouvait pas enlever une délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, mais cette délibération ne nous concerne pas. On ne votera pas sur une délibération qui ne nous concerne pas, j'en assume l'entière responsabilité. Elle ne nous concerne pas à ni de près ni de loin.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : On avait déjà dit que l'on ne pouvait pas...

Mme Florence BERTHOUT : Soit la ville de Paris fait son travail et l'on arrête de nous envoyer des délibérations... Là, ce n'est même pas... Regardez...

Mme Marine ROSSET : Cela concerne tous les Parisiens sur un tarif de stationnement.

Mme Florence BERTHOUT : Non, écoutez bien, stationnement de surface, chers collègues, dans les bois de Boulogne et de Vincennes. Accordez-moi que...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Et les gens du 5e ne vont jamais à Boulogne et Vincennes ?

Mme Florence BERTHOUT : Excusez-moi, ça ne nous concerne pas. Pardonnez-moi chers amis, mais c'est lunaire, ça veut dire qu'à chaque fois que l'on va avoir une délibération qui concerne n'importe quel lieu dans Paris, on va avoir à connaître, mais écoutez on y est jusqu'à minuit. Je ne comprends pas pourquoi cette délibération qui ne nous concerne en rien passe au conseil d'arrondissement du 5e. Ça ne nous concerne pas donc je refuse que l'on nous fasse voter sur des choses qui ne nous concernent pas. À ce moment-là, oui on peut aller dans le 18e s'il y a une mesure qui concerne spécifiquement le 18e, ça veut dire que l'on va devoir connaître de tout ça, mais très franchement cela ne nous concerne absolument pas. Je ne vois pas pourquoi nous passons ces tarifs-là. Qu'on les passe au conseil de Paris, ça me paraît tout à fait logique. Qu'on les passe au conseil d'arrondissement du 5e, non. Je propose qu'on la retire. Avis favorable pour le retrait ? Voilà.

Mme Florence BERTHOUT : On passe à la suivante, la DVD 142-02.

M. Edouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. DVD 142-02, stationnement de surface sur les autocars. Là, il s'agit d'une modification de mesures sur le stationnement des autocars principalement de tourisme et les tarifs spéciaux qui peuvent être accordés à certains professionnels pour avoir droit à des tarifs préférentiels. En gros, il s'agit d'être capable de modifier la liste des codes NAF des sociétés qui vont avoir droit à un droit de stationnement professionnel mobile et/ou sédentaire, notamment il y a aussi les produits de stationnement à l'intention des livreurs en deux-roues. Il s'agit de timides incitations à un peu plus de civisme, on va dire, de la part des autocars. Je dois dire qu'à titre personnel, j'aurais préféré que l'on soit un peu plus allant sur la limitation des autocars de tourisme dans la capitale. Je pense que l'on peut prendre un certain nombre de mesures plus drastiques à leur endroit, néanmoins c'est un tout petit premier pas et je vous propose de voter favorablement à cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable ? Oui, cher Alexandre BARRAT.

M. Alexandre BARRAT : Merci, Madame la Maire. Je voulais juste apporter un complément pour dire que le Groupe Changer Paris a un avis favorable sur cette délibération et notamment l'article 10 dont vient de parler Edouard CIVEL sur les sanctions potentielles qui sont renforcées sur les autocars qui refusent de couper leur moteur après l'injonction du personnel en charge du site. Cela semble faire suite à un vœu qui a été déposé par trois membres du Groupe Changer Paris d'autres arrondissements, Messieurs LEFEVRE, JEANNETÉ et Madame TYSSANDIER, et qui proposait en outre un renforcement des contrôles par la police municipale. Par contre, il y a un article peut-être un peu plus douteux, ce sera ma seule réserve, mais encore une fois j'émet un avis favorable dessus, qui prévoit que l'exécutif parisien décide seul par voie d'arrêté des professions qui bénéficieront du stationnement pro sédentaire et pro mobile. Nous regrettons qu'il n'y ait pas de concertation avec les professionnels ni avec les arrondissements sur cette question, d'autant que des demandes de mise à

jour ont été formulées par d'autres arrondissements de l'Ouest parisien pour intégrer certaines professions qui n'avaient pas été prises en compte. Avis favorable néanmoins.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Madame ROSSET.

Mme Marine ROSSET : [Inaudible 1:01:13], la DVD142 comprend un deuxième alinéa que vous venez de présenter, mais c'est la même délibération ?

Mme Florence BERTHOUT : Non.

Mme Marine ROSSET : la DVD 142 que vous avez de façon incompréhensible refusé de voter.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne sais pas, je me tourne vers les services, pardonnez-moi, parce que l'on m'a dit qu'il y avait deux délibérations. C'est ce que l'on m'a dit tout à l'heure lors de notre échange téléphonique. Il y a deux délibérations ou une ? Donc, on est obligé, d'accord. Là vous avez raison, si c'est une délibération, vous avez tout à fait raison, on est tenu. Je ne vois pas le rapport, franchement je ne vois vraiment pas le rapport.

M. Laurent AUDOUIN : Un cavalier législatif, comme on dit. C'est très étrange, mais effectivement c'est présenté...

Mme Florence BERTHOUT : Accordez-moi

M. Alexandre BARRAT : On vous l'accorde volontiers, c'est très surprenant comme configuration.

Mme Florence BERTHOUT : Je respecte. Accordez-moi que cela n'a absolument aucun rapport. À titre personnel, je ne voterai pas.

M. Alexandre BARRAT : Non, du coup, juste une remarque, il y a énormément d'articles dans la DVD 142-01 et énormément d'articles dans la DVD 142-02 c'est-à-dire que c'est quand même très difficile de se positionner sur un aussi grand nombre d'articles. On est partiellement pour, partiellement contre, c'est vraiment... un vote disjoint nous aiderait. Je ne sais pas si c'est possible, mais là. Même dans la présentation...

Mme Corinne GABADOU : Dans ces conditions, je ne prendrai pas part au vote.

M. Alexandre BARRAT : C'est la bonne réponse...

Mme Anne BIRABEN : C'est une délibération fourre-tout où il y a tout est son contraire, c'est incompréhensible. Et l'on nous demande une seule délibération.

M. Laurent AUDOUIN : De fait, c'est un cas de figure à ma connaissance, vraiment ça fait quelque temps comme vous que je siège, je pense que ça n'est jamais arrivé. Je ne sais pas ce qui s'est passé, mais on a un mélange très surprenant. C'est un peu baroque, on va dire ça comme ça. J'en profite pour rejoindre Monsieur CIVEL sur le fait que cette petite contrainte apposée sur les autocaristes n'est pas du tout à la hauteur du problème. Il y a un sujet sur la présence des autocars de tourisme dans Paris, c'est un mode de visite de Paris qui n'est ni soutenable ni souhaitable pour personne, en plus qui ne participe pas à la vie commerciale de Paris, car les touristes en question restent dans leur autobus, descendent au point prévu et rembarquent vite fait. C'est vraiment du tourisme *a minima*, c'est polluant, c'est *cheap*, vraiment, il faudrait que l'on incite fortement pour réguler le tourisme en autocar. Ce n'est pas possible, on ne peut pas continuer comme ça.

Mme Corinne GABADOU : C'est quand même mieux que les tuktuk, Monsieur AUDOUIN, entre nous soit dit.

M. Laurent AUDOUIN : M'avez-vous entendu parler de tuktuk, Madame GABADOU ? Vraiment cette façon de me mettre tout le temps des mots dans la bouche, c'est assez mystérieux.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voulais prendre la parole à propos du bois de Vincennes, mais je voudrais que la Maire m'écoute. Elle n'écoute pas.

Mme Florence BERTHOUT : Allez-y, Madame LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Madame BERTHOUT, revenez à votre poste.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis désolée, mais c'est un peu compliqué, parce que la Ville de Paris ne nous donne pas les mêmes informations. Expliquez-moi, Madame LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voulais prendre la parole à propos du bois de Vincennes, et du bois de Boulogne d'ailleurs. Vous avez, dans cette délibération, évacué un peu vite en disant que ça ne concernait pas le 5e. Je m'inscris en faux contre cette idée puisque je connais des gens qui tous les dimanches vont au bois de Boulogne faire du kayak...

Mme Florence BERTHOUT : Madame LEMARDELEY, je vais même vous dire qu'il y a des gens, par exemple c'est mon cas, qui vont une fois par mois à Clichy, mais je pense que s'il y a une délibération sur Clichy, ça ne nous concerne pas.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Ce n'est pas pareil, le bois de Vincennes c'est Paris. Le bois de Boulogne, c'est Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Ah oui, je vais vous prendre un autre exemple. Je vais régulièrement à La Villette, moi qui fus directrice générale de La Villette. S'il y a une délibération sur La Villette, on peut la faire ? Ce n'est pas sérieux.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Alors attendez, je n'ai pas fini. C'était pour le bois de Boulogne, le kayak sur le lac tous les dimanches... Je me suis trompée, mais le bois de Vincennes est concerné aussi, puisque je vous rappelle que le zoo de Paris appartient au Muséum d'histoire naturelle qui est sis dans le 5e arrondissement jusqu'à preuve du contraire. Donc, il y a un lien extrêmement structurel entre le 5e et le bois de Vincennes.

M. Edouard CIVEL : Du coup je suppose que vous n'encouragez pas de toute façon les habitants du 5e arrondissement à aller en voiture au bois de Vincennes et au bois de Boulogne. Donc, finalement le stationnement...

Mme Florence BERTHOUT : Désolée de vous contredire, Madame LEMARDELEY, mais ce sont, sinon les instructions, en tout cas, les conseils de la Ville de Paris. Il faudrait quand même que vous accordiez vos violons. Donc, il est proposé de voter c'est la délibération suivante, nous votons à l'unanimité ou comme vous le souhaitez « le conseil du 5e donne un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris DVD... en tant qu'il concerne le 5e. » D'ailleurs c'est ce que nous avons fait sur la précédente délibération Unis-Cités. C'est ce qui vous est proposé et comme ça on va éviter d'aller jusqu'au bout de la nuit pour savoir si quand on va dans le bois de Vincennes ça nous concerne ou pas. En tout bien tout honneur évidemment, en tant qu'il concerne le 5e. Est-ce que ça vous va ?

On passe au vote si vous en êtes d'accord, modulo cette addition « en tant qu'il concerne le 5e ». Avis favorable ? Je vous en remercie. Nous progressons.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVI - 2022 DVD 147 - Plan Vélo 2021- 2026. CONVENTIONS DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU 4E APPEL ET DU 5E APPEL À PROJETS « FONDS MOBILITÉS ACTIVES – AMÉNAGEMENTS CYCLABLES » 2021 ET 2022 DE L'ÉTAT (MONTANTS : 1 192 333 € HT ET 932 977 € HT).

M. Edouard CIVEL : DVD 147. Plan vélo 2021-2026. Il s'agit d'une convention avec l'État qui dans son fonds pour les mobilités actives aide un certain nombre de collectivités territoriales au développement des

infrastructures cyclables. Il s'agit donc ici d'une subvention de l'État pour aider au financement d'un certain nombre de pistes cyclables au titre de 2021 et 2022. Pour 2021, il s'agit en fait de la pérennisation de la coronapiste que l'on a de porte d'Orléans à l'île de la Cité, elle n'est pas encore réalisée, mais c'est déjà sur 2021. Pour 2022, il s'agit de trois pistes cyclables différentes, une depuis l'avenue Secrétan au boulevard de La Villette, avenue Bolivar et ensuite nous avons la piste cyclable boulevard Saint-Jacques de Denfert-Rochereau rue de la Santé et la piste cyclable rue d'Alésia. Pour un montant total de subventions de l'État d'un peu plus de 2 millions d'euros. Je vous propose de voter favorablement à cette aide de l'État pour développer les infrastructures cyclables dans la Ville de Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Est-ce que l'on est tous favorables ?

M. Laurent AUDOUIN : Je soutiens avec enthousiasme...

Mme Florence BERTHOUT : C'est bon. Donc, on passe au vote. Si. C'est indiqué dans la délibération. Il faut aller le lire dans la délibération, mais c'est indiqué.

Nous passons au vote avant que Monsieur AUDOUIN ne se rétracte au motif que ça ne concernerait pas totalement le 5e arrondissement. Je vous propose que nous passions au vote. Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVII - 2022 DAE 202-1 - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ESPCI (5E) : AVENANT À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX (18 000 000 €).

DAE 202-1. Monsieur le premier adjoint. On passe les vœux et l'on termine d'abord nos délibérations. On passe à l'ordre du jour complémentaire, toujours pareil, et après nous ferons la séquence des vœux, si vous le voulez bien.

M. Edouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une subvention dans le cadre des travaux qui ont lieu à l'ESPCI Paris qui est situé dans le 5e arrondissement, ça tombe bien, et qui est donc sous la responsabilité de la Ville de Paris. Sous la mandature précédente, des travaux importants ont été engagés pour redonner un certain lustre à l'école et lui permettre de s'étendre dans ses activités de recherche et d'obtenir des infrastructures à jour et des équipements à jour. Les travaux ont pris un peu de retard et surtout il y a eu un petit dérapage budgétaire. Nous avons ici un avenant à la convention de financement qui permet à la Ville de Paris de remettre 18 millions d'euros et une subvention pour l'acquisition de nouveaux équipements de 5 millions d'euros, donc 23 millions d'euros qui viennent s'ajouter à l'argent que l'État a mis également en début d'année dans le projet de restructuration de l'ESPCI. L'État, avec le plan France Relance a abondé de 30 millions d'euros ce projet de rénovation.

Alors je vous avoue que je suis, mais je pense que Madame LEMARDELEY pourrait nous éclairer un peu là-dessus, un peu perdu sur les montants des subventions. Je ne me retrouve plus trop dans mon tableau parce que l'on a découpé les subventions. Tout n'était pas financé sur la première mandature, il y en avait une partie sur la première et une partie sur la deuxième. Il y a eu un dérapage budgétaire et je n'arrive plus très bien à savoir où l'on en est, je n'ai pas réussi à avoir les chiffres du côté du secrétaire général de l'ESPCI, mais il y a quelque chose qui me surprend un petit peu, car dans le même temps il y a une diminution annoncée au conseil d'administration de l'ESPCI pour l'année prochaine de la subvention de fonctionnement de l'école de plus d'un million d'euros. Donc, je suis un peu surpris du fait que l'on investit pour donner à une école qui est assez performante en termes de création d'emplois pour les jeunes ingénieurs, les jeunes chercheurs que l'on produit en masse dans le 5e arrondissement. On fait un investissement structurel et en même temps on réduit la dotation de fonctionnement, ce qui me semble un peu étrange d'autant que cela fait maintenant sept ou huit ans qu'il y a des baisses sur ce budget de fonctionnement qui atteint, je crois, son plus bas niveau depuis 14 ans aujourd'hui à cette baisse de 1,1 million d'euros. Donc, je vous propose de voter favorablement les subventions sur les travaux, mais je suis un peu inquiet sur la tenue des subventions de fonctionnement à l'avenir.

Mme Florence BERTHOUT : Allez-y. Anne et Marie-Christine.

Mme Anne BIRABEN : L'ESPCI, on y est tous très attachés, c'est une très belle école de la Ville de Paris qui délivre un très beau diplôme, tout cela nous plaît beaucoup. En revanche, on voit bien que depuis le début des travaux qui ne sont pas des travaux de rénovation, mais de construction sur la moitié de la parcelle et donc de densification assez importante, je rappelle que 50 arbres ont été coupés pour commencer les travaux et l'on voit quand même une dérive budgétaire assez inquiétante. Je rappelle que le coût initial de l'opération toutes dépenses confondues était estimé à 176 millions d'euros. Il y a une première phase 0 qui a été la démolition des bâtiments en cœur d'îlot puis le nouveau bâtiment que l'on appelle cœur d'îlot, le coût prévu était de 6,5 millions d'euros. Il est aujourd'hui de 9,1 millions d'euros. Il y a quand même un dépassement de 2,6 millions d'euros. On va avoir la phase numéro un puis la phase numéro deux qui vont débiter et ce sont des marchés très importants.

Je vous rappelle aussi qu'un audit a été mené par un expert indépendant, Jean-Pierre WEISS qui l'a rendu au printemps 2021 et qui a émis trois possibilités pour se sortir de cette impasse budgétaire, mais je crois qu'aucune des trois solutions n'a été retenue. Il y a quand même un dépassement de budget assez colossal et on se demande si l'on va arriver maintenant... Je rappelle qu'aujourd'hui on est à 232,5 millions d'euros, donc la différence de budget c'est quand même une augmentation de 56,5 millions d'euros, ce n'est quand même pas rien. Il y a une subvention qui est apportée directement par la Ville de Paris, une autre par l'État, une autre par la région. Je suis un peu inquiète, et comme le disait mon collègue, on a une dépense très importante sur les travaux, la Cour des Comptes régionale a demandé un effort de façon à ce que ce soit un petit peu moins cher et je crois que l'on a réussi à faire une économie de 2 millions d'euros, mais à quel prix ? Ce seront des amphithéâtres en moins pour les élèves et comme le disait mon collègue, Édouard CIVEL à l'instant, la dotation de la ville baisse chaque année. Donc, on a l'impression que pour créer ces bâtiments, dont évidemment il y avait besoin, non seulement on détruit tout et je vous passe ce que j'ai déjà dit 20 fois ici, mais le patrimoine détruit, évidemment je trouve ça absolument... C'est un patrimoine inestimable qui va être entièrement détruit pour faire des locaux totalement neufs et l'on fait fi de toute l'histoire scientifique de ces bâtiments qui est pourtant d'une extrême richesse, je referme la parenthèse et pourtant ça me tient franchement à cœur. Bien sûr, j'ai envie de voter ce vœu, parce que je suis pour cette école que je trouve être un trésor, mais à un moment quand cette dépense et ce trou sans fond vont-ils cesser et quand l'augmentation de la dotation de la ville aura-t-elle lieu ?

Mme Florence BERTHOUT : Votre vote, chère collègue ? Abstention. Madame LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je précise que je m'exprime, mais je ne prendrai pas part au vote pour des raisons de déontologie, parce que je suis présidente du conseil d'administration de l'ESPCI. Au conseil de Paris, c'est Monsieur GREGOIRE en cinquième commission qui répondra. Là, je réponds. Je pense que la vision catastrophiste présentée par Madame BIRABEN n'a aucune raison d'être, je sais que vous aimez beaucoup faire pleurer tout le monde sur la destruction du patrimoine, mais ce n'est absolument pas le cas. Au contraire, il y a un souci très précis du patrimoine, renseignez-vous mieux, je ne sais pas, il y a quelque chose qui vous a échappé.

En tout cas, vous avez au moins eu l'honnêteté de dire qu'il y avait eu un audit par un expert indépendant, Jean-Pierre WEISS, au printemps 2021 qui a conclu qu'il n'y avait aucun problème de gestion de ce dossier par la Ville de Paris, et que tout était dû à la conjoncture économique, qu'il y avait des glissements effectivement de budget dus à la conjoncture économique. Écoutez, relisez. Donc, des pistes d'économies ont été trouvées avec bien sûr le concours de l'école, il n'y a aucun sacrifice par exemple pour les laboratoires ni pour les travaux pratiques. C'est vrai que l'on a supprimé certains amphis, parce que les méthodes d'enseignement évoluent aussi, il y a moins besoin d'amphithéâtres. Si vous connaissiez le milieu universitaire, vous le sauriez. Il y a eu aussi des économies sur l'architecture par exemple avec les façades. Et c'est vrai que je dois remercier l'État d'avoir donné 30 millions d'euros pour le plan de relance, mais c'est aussi, parce que nous avons fait un lobbying assez convaincant auprès de l'État, tous, tout le monde, d'accord, mais moi aussi. Je rends à César ce qui lui appartient.

Finalement, le dépassement était de 50 millions d'euros, grâce aux économies qui ont été réalisées, c'est descendu à 48 millions d'euros. L'État ayant donné 30 millions d'euros, la Ville compense à hauteur de 18 millions d'euros. Je ne vois pas vraiment le scandale, le drame, pour une école très prestigieuse dont le président du conseil scientifique international, qui est prix Nobel de physique, dit le plus grand bien *urbi et orbi*. Franchement si vous commencez à remettre en cause l'investissement de la Ville dans cette école, là je ne vous suis pas du tout. Je pense qu'au contraire on peut se réjouir pour cette école, j'ai vu lundi dernier précisément la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Madame Sylvie RETAILLEAU, qui pense le plus grand

bien de l'école aussi. Je lui ai fait remarquer que la dotation de l'État n'était que de 500 000 euros depuis 10 ans alors que c'est une grande école qui rend service à l'État, ce n'est pas une petite école municipale. La preuve même que cette école intéresse l'État c'est qu'il y a eu les 30 millions d'euros du plan de relance, je pense qu'il faudrait plutôt se réjouir que des efforts aient été faits par l'architecte et l'école pour réduire un peu les dépenses, mais nullement se lancer dans des jérémiades sur le patrimoine que l'on démolit. Je ne suis pas d'accord avec cette présentation.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, je pense que l'on n'arrivera pas à se mettre d'accord lors de ce débat. Moi, ce que je regrette amèrement et je soutiens comme Maire l'ESPCI depuis le début, vous le savez, c'est le dérapage de coût qui a été absolument considérable. Je m'en suis expliquée et j'ai même écrit longuement là-dessus. Je pense que si l'on avait un peu mieux géré ça, on aurait un peu moins dépensé.

Je vous propose de passer au vote. Chers collègues, nous passons au vote. Avis favorable ? NPPV de Madame LEMARDELEY et quatre abstentions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nombre de votants : 14 (dont 1 pouvoir)

Pour : 9

Abstention : 4 (Mmes BIRABEN, EROL, MM. BOUCHET et BARRAT)

NPPV : 1 (Mme LEMARDELEY)

XXVIII - 2022 DASCO 73 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (508 160 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (76 074 EUROS).

DASCO 73, chère Corinne GABADOU.

Mme Corinne GABADOU : Oui, Madame la Maire. DASCO 73 qui concerne les collèges publics parisiens, dotation complémentaire de fonctionnement de 508 160 euros et subvention pour travaux à 76 074 euros. Ces dotations complémentaires de fonctionnement concernent le collège Pierre Alviset pour 10 000 euros, ça ne fait pas beaucoup, c'est une rallonge pour les dépenses de chauffage et d'électricité. Collège Raymond Queneau, 20 000 euros pour les dépenses de viabilisation et payer les factures de gaz et d'électricité 2022. Le collège Rognoni, 5 160 euros, ajustement du forfait élève de la dotation globale de fonctionnement, car cette année il y a eu plus de boursiers donc la dotation a augmenté. Il y a également des subventions pour travaux, collège Pierre Alviset, une subvention de 7 193 euros pour le remplacement de la chaudière et le collège Raymond Queneau, une subvention de 7 836 euros pour le remplacement des pompes et des vannes de régulation.

Mme Florence BERTHOUT : C'était la même délibération ?

Mme Corinne GABADOU : Oui, c'était les subventions pour travaux et dotations complémentaires de fonctionnement.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord, parce que l'on ne nous donne pas le détail de 10 000, 20 000 et 5 160 euros. On ne nous donne pas du tout d'autres détails, j'avoue ne pas trop comprendre.

Mme Corinne GABADOU : Sur le tableau.

Mme Florence BERTHOUT : Non, sur la délibération sur laquelle nous votons. D'accord, c'est assez surprenant, franchement les délibérations on ne nous donne que le détail sur la première page, mais j'entends qu'il y a des subventions d'investissement. Juste un petit bémol sur Rognoni, la dernière fois que nous avons voté une dotation à Rognoni, je crois en septembre, de mémoire, je me suis émue qu'on leur supprime un peu plus de 5 000 euros. Monsieur Benjamin ISARE était au conseil d'administration, et figurez-vous que l'on nous a répondu que c'était, parce qu'ils avaient trop de fonds de roulement. C'est la Ville de Paris qui nous a dit ça et c'est totalement faux. Écoutez, l'ajustement qui a été fait et qui est du même montant, excusez-nous, ce n'est pas

pour tenir compte du fonds de roulement c'est, parce qu'il y a un delta boursier supplémentaire. Il faudrait que l'on sache quel est l'argument, les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets. Monsieur ISARE.

M. Benjamin ISARE : Sur la question du fonds de roulement, en effet la gestionnaire financière de Rognoni est une personne extrêmement sérieuse et vertueuse et elle n'engage les dépenses qu'au moment où elles sont demandées avec finalement une anticipation assez timide. Sauf qu'il y a eu énormément de dépenses, notamment en termes de sécurité qui étaient extrêmement coûteuses qui ont été engagées en septembre, donc qu'elle n'avait pas forcément engagées budgétairement avant l'été. Comme l'évaluation du fonds de roulement a lieu avant l'été, on leur a dit qu'ils en avaient trop...

Mme Florence BERTHOUT : Ce qui est quand même incroyable.

M. Benjamin ISARE : Donc, on vous en sucre une partie, mais en fait c'est, parce que...

Mme Florence BERTHOUT : Tout revient à la normale donc nous n'allons pas épiloguer, nous allons passer au vote, tout le monde est avis favorable. Nous sommes favorables.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIX - 2022 DFPE 185 - SUBVENTION (400 000 EUROS), AVENANT N° 3 À LA FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON (19E) POUR SES 28 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Madame l'adjointe, DFPE 185, merci.

Mme Corinne GABADOU : Subvention exceptionnelle de 400 000 euros, je suis d'accord avec vous, ça paraît beaucoup, mais je vais vous expliquer pourquoi, à la fondation œuvre de la Croix Saint-Simon pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance, en ce qui nous concerne il s'agit de la crèche Tambour et Trompette qui est concernée par cette subvention, pas en totalité, bien entendu, mais si, quasiment, parce qu'ils ont un problème de fonctionnement. C'est une association, une fondation qui ne va pas très bien et dans les 400 000 euros, 200 000 euros sont alloués pour essayer de rétablir un équilibre financier de la fondation, car la situation financière de l'association continue de se fragiliser. Une avance de 200 000 euros sur la subvention de fonctionnement pour l'année 2023 est allouée en même temps. La fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon crèche Tambour et Trompette comprend 31 berceaux donc c'est une fondation qui est en difficulté actuellement...

Mme Florence BERTHOUT : Et qui gère, pour que tout le monde comprenne bien, notre crèche de 31 berceaux Tambour et Trompette rue Claude Bernard. J'imagine que tout le monde est favorable, Madame l'Adjointe.

Mme Corinne GABADOU : Bien entendu, je demande que tout le monde soit favorable.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie, chers collègues.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXX - 2022 DJS/SG/DSOL/32 – TRANSFORMATIONS OLYMPIQUES – SUBVENTIONS 100 000 € (50 000 € VILLE DE PARIS, 50 000 € FONDS DE DOTATION PARIS 2024) ET CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE PARIS, LE FDD PARIS 2024 ET 18 ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « SPORT SENIOR EN PLEIN AIR ».

Nous passons à la DSOL 32, chère Violaine HACKE. Nous ferons deux votes distincts bien sûr, mais nous pouvons peut-être rapporter, si vous en êtes d'accord, la DSOL 32 et la DDCT 33, parce que c'est quand même la même association qui est visée.

Mme Violaine HACKE : Tout à fait, Madame la Maire, merci beaucoup. Deux délibérations qui me tiennent particulièrement à cœur et qui concernent les Jeux Olympiques et le sport. La première, sport senior en plein air, il faut savoir que dans l'arrondissement nous avons quand même comme vous le savez quelques seniors, c'est une des raisons pour lesquelles la mairie du 5e a mis en place depuis quelques années les estivales seniors l'été. Dans ces estivales seniors, nous avons des cours de sport qui fonctionnent vraiment très bien, on en rajoute un peu plus chaque année. Quand cet été le comité des Jeux Olympiques Paris 2024 et la mairie de Paris nous ont sollicités pour savoir si nous souhaitions essayer de mettre en place le dispositif sport senior en plein air avec des associations de l'arrondissement, nous avons répondu avec plaisir par la positive. Nous avons donc contacté les associations sportives qui participent aux estivales seniors et l'une d'entre elles nous a répondu par la positive : il s'agit de Horizon Karaté Club et je rassure tout de suite, nous ne faisons pas faire du karaté aux seniors, c'est une association qui propose aussi des cours de yoga. L'idée de ce projet est de faire des cours de yoga dans les jardins du 5e arrondissement et le club propose d'assurer deux séances hebdomadaires d'avril à octobre 2023 pour une quarantaine de seniors en s'appuyant sur les usagers des clubs seniors, en communiquant *via* les familles et également *via* la mairie d'arrondissement. Nous soutenons complètement ce projet et donc évidemment nous aiderons sur la communication. Une convention serait passée avec une subvention d'un montant de 2 500 euros. C'est la première subvention.

La deuxième, il s'agit de Paris Sportives, c'est la même idée, mais pour les femmes. Il faut savoir que nous sommes 53 % de Parisiennes et qu'une étude a démontré que nous sommes quand même très nombreuses à ne pas avoir le temps de faire du sport pour diverses raisons. On encourage évidemment la pratique sportive dans le 5e arrondissement pour les femmes. Horizon Karaté Club a à nouveau fait une proposition de deux séances hebdomadaires de karaté le dimanche matin et de yoga le mercredi matin, ouvertes à toutes, toujours dans les parcs du 5e arrondissement d'avril à novembre. Pour cela une convention avec l'association qui lui octroie une subvention d'un montant de 4 000 euros est en jeu. Nous appelons évidemment à voter pour ces deux très beaux projets dans le cadre des Jeux Olympiques.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment, premier vote DSOL 32, avis favorable de tout le monde, j'imagine.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXI - 2022 DJS/SG/DDCT 33 - TRANSFORMATIONS OLYMPIQUES - SUBVENTIONS 264 400 € ET CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE PARIS, LE FDD PARIS 2024 ET 32 ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU PROJET « PARIS SPORTIVES ».

Deuxième vote, DDCT 33, avis favorable de tout le monde.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXII - 2022 DJS 128 - CONVENTION AVEC LES 17 CAISSES DES ÉCOLES EN VUE DE LA RESTAURATION DES STAGES PARIS SPORT VACANCES.

Corinne GABADOU, chère Corinne, la DJS 128.

Mme Corinne GABADOU : Oui, Madame la Maire, c'est une convention avec les 17 Caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances. La caisse des écoles assure la préparation des déjeuners et des goûters des stages Paris Sport Vacances. Les stages durent cinq jours et sont réservés aux élèves de 7 à 17 ans. La Ville de Paris retient le montant unique de 8,32 euros par repas servi en centre de loisirs et 5,53 euros pour les repas pique-nique. La Caisse des écoles du 5e arrondissement a validé tous ces montants.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup, c'est une délibération tout à fait traditionnelle. Avis favorable DJS 128 ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIII - 2022 DJS 152 - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES POUR L'ANNÉE 2023

Je cède maintenant la parole à Violaine HACKE pour la DJS 152.

Mme Violaine HACKE : Merci, Madame la Maire, c'était rapide et efficace. Pour continuer sur ce que disait Madame l'Adjointe, toujours sur le Paris Jeunes Vacances, c'est pour faire passer comme on le fait chaque année le dispositif pour l'année 2023. Il faut savoir que pour le 5e, nous avons à chaque fois 25 Paris Jeunes Vacances. Cette année on en a fait passer 24 sur 25.

Mme Florence BERTHOUT : Bravo.

Mme Violaine HACKE : Tout va bien, on est entièrement d'accord avec ça.

Mme Florence BERTHOUT : Merci à Madame la Présidente de la commission qui attribue.

Mme Violaine HACKE : Voilà, en présence de Madame LEMARDELEY qui participe aussi à la commission.

Mme Florence BERTHOUT : Très bien, c'est pour la DJS 152. Êtes-vous tous avis favorable ? Je sentais quelques hésitations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIV - 2022 DJS 162 - ADAPTATION EXCEPTIONNELLE DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES POUR L'ANNÉE 2022.

Pour la DJS 162.

Mme Violaine HACKE : Pour la DJS 162, il y a une adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022, à savoir que l'on nous propose de rajouter 6, ce qui est une très belle initiative sauf que nous sommes le 28 novembre et que nous avons jusqu'au 5 décembre. Comme je le disais, dans le 5e, on en a fait passer 24 sur 25 et nous n'avons plus personne en liste d'attente. Nous demandons si cela est possible de donner les 6 à un autre arrondissement qui en échange nous en redonnerait peut-être 6 en 2023. En termes de temps, ce n'est pas possible de rechercher 6 dossiers.

Mme Florence BERTHOUT : On va voter, mais franchement je vous le dis, ça ne sert à rien pour nous. Je demande à notre chère Violaine HACKE d'intervenir et de voir avec la DJS. Franchement, ce n'est pas sérieux, nous dire 15 jours avant le jour J qu'il va falloir faire une commission et en attribuer 6, on ne peut pas communiquer. On revient sur un thème qui a été souvent évoqué. D'ailleurs à juste titre sur Paris Jeunes Vacances, on a fait beaucoup d'efforts pour communiquer dans les centres d'animation de la mairie, etc., donc ce n'est pas la peine. Que voulez-vous que l'on communique ? On va quand même voter, parce qu'il faut donner sa chance au produit, comme on dit.

DJS 162, avis favorable ? Voilà, mais vous avez bien conscience quand même que l'on risque de ne pas faire grand-chose.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXV - 2022 DSOL 141 - SUBVENTIONS (151 730 EUROS) RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE SEPT BAGAGERIES PARISIENNES AU TITRE DE 2023.

DSOL 141, chère Nazan EROL. Subvention à sept bagageries, mais nous sommes concernés par une bagagerie.

Mme Nazan EROL : Merci, Madame la Maire. Chers élus, effectivement la DSOL 141 concerne une subvention de 151 730 euros relative au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023. Ainsi il nous est demandé de voter pour une subvention d'un montant de 25 000 euros...

Mme Florence BERTHOUT : C'est « dont » une subvention de 25 000 €.

Mme Nazan EROL : Oui, dont une subvention de 25 000 euros attribuée au titre de 2023 à l'association la bagagerie Cœur du Cinq que vous connaissez tous et qui est située 12 rue Daubenton pour son fonctionnement.

Mme Florence BERTHOUT : Merci pour cette efficacité, elle est très bien, elle participe au comité de vigilance sociale et Cœur du Cinq, peut-être pas directement la bagagerie, sera dans la boucle pour attribuer les petits studios de la rue des Bernardins pour la future pension de famille. J'imagine que vous êtes tous favorables, évidemment. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXVI - 2022 SG 86 - AVENANT N°3 À LA CONVENTION RELATIVE À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR L'ÉTAT ET AUX MODALITÉS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE PARIS DANS LE CADRE DU PLAN DE VIDÉO PROTECTION DE PARIS (PVPP).

SG 86. Benjamin ISARE qui est déjà prêt.

M. Benjamin ISARE : Avenant n°3, le présent avenant permet à la préfecture de police de déployer des nouvelles caméras dans 63 sites listés comme les plus prioritaires soit 315 caméras environ. Celles-ci seront équipées selon l'ordre de priorité défini conjointement lors des 17 réunions de concertation qui auront lieu d'ici 2026, donc pas tout de suite. Sachant en ce qui concerne le 5e arrondissement, les sites qui avaient été identifiés, nous les avons identifiés avec mes collègues Alexandre BARRAT et Édouard CIVEL, je crois que je n'oublie personne.

Mme Florence BERTHOUT : Et la Maire.

M. Benjamin ISARE : Oui, excusez-moi, Madame la Maire. Nous avons identifié 12 sites que nous estimions plus ou moins prioritaires. Seulement deux ont été retenus, mais ils étaient classés prioritaires dans notre liste. Un autre dans le cadre des JO a aussi été retenu donc 80 dans Paris et 1 dans le 5e qui concerne le quai de la Tournelle. Donc, globalement 3 caméras dans le 5e, une à Buffon, une à l'angle Geoffroy Saint-Hilaire Censier et une quai de la Tournelle. Je vous demande donc de voter favorablement, même si l'on aurait bien aimé que ce que nous avons préconisé soit mis en œuvre un peu plus rapidement.

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur l'Adjoint a volontairement mis dans la délibération qui me paraissait un peu contradictoire... Il rappelle les 7 sites que nous avons considérés comme prioritaires avec le commissariat du 5e arrondissement, on est bien d'accord. Le port de la Tournelle sera pris en charge au titre des JO, la rue Buffon, le carrefour Geoffroy Saint-Hilaire rue Censier ont été retenus. Il rajoute 4 sites qui n'ont pas été retenus, pour rappel, il ne faut pas qu'il y ait de méprise. On a l'impression que cela a été retenu, mais ce n'est pas le cas contrairement à ce qui est écrit dans la délibération. Il y a angle square de la rue Scipion rue du fer à moulin, angle rue du Pot de fer rue Tournefort, place de la Contrescarpe et place de l'Emir Abdelkader. Chers collègues, concernant la place de l'Emir Abdelkader, je vais écrire au ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Préfet de police pour leur demander de prendre ça en charge au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Il va y avoir des crédits et cela ne me paraît pas illogique à côté d'un lieu de culte de demander à ce qu'il y ait un système de vidéoprotection particulier sur la place de l'Emir Abdelkader à côté de la grande mosquée. Je suis convaincue évidemment que Monsieur le Recteur sera parfaitement d'accord. Madame LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je me demande si l'on parle vraiment de la place de l'Emir Abdelkader et pas de la place qui est devant la mosquée.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, pardonnez-moi, c'est la place du Puits de l'ermite. Je demanderai en plus qu'il y ait la place du Puits de l'ermite, excusez-moi, vous avez tout à fait raison, square Montagne. On le mettra en plus, parce que là, il y a un sujet. Prise de parole ?

Allez-y.

M. Laurent AUDOUIN : Je vais m'abstenir sur cette délibération, je renvoie tout un chacun à la lecture du rapport de la Cour des Comptes sur le plan de vidéo protection qui a des recommandations comme, je lis « engager une évaluation de l'efficacité du plan dans la prévention de la délinquance et de l'élucidation des délits ». Pour un plan qui mobilise des centaines de caméras, des milliers d'agents et dont le coût prévisionnel aujourd'hui monte petit à petit de 200 à plus de 400 millions d'euros, je pense effectivement que ce serait souhaitable.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, la Ville met 4 millions d'euros donc il faut juste raison garder. Sur les 4 millions d'euros, nous sommes concernés encore une fois par trois caméras de vidéoprotection. On ne doit pas fréquenter tout à fait les mêmes personnes, nos polices municipales et la police nous le demandent, je peux vous le dire. Par contre, là où je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur AUDOUIN, c'est qu'il faut à chaque fois faire de l'évaluation, comme on doit faire de l'évaluation sur les projets de loi, etc., cela me paraît une bonne chose.

On passe au vote, modulo tout ce que l'on a dit. Avis favorable ?

M. Philippe BOUCHET : Je voudrais juste faire une petite remarque, rue Buffon, Monsieur AUDOUIN, vous aviez été favorable à l'ajout d'une caméra pour la vidéoverbalisation et c'est l'une des trois.

M. Laurent AUDOUIN : Vous noterez donc que je m'abstiens, je ne vote pas contre.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord, c'est bien noté. Abstention. Est-ce que je considère que tout le monde vote favorablement ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nombre de votants : 14 (dont 1 pouvoir)
Pour : 13
NPPV : 1 (M. AUDOUIN)

Nous avons terminé le plan de vidéoprotection et nous allons maintenant passer aux vœux. Il est 19 h 29, nous essayons de terminer vers 20 h, si ça vous va.

XXXVII - VŒU RELATIF AU MAINTIEN DU PASTILLAGE EN ZONE URBAINE DE GRAND SERVICES URBAINS (UGSU) DU SITE VAL DE GRÂCE DANS LE FUTUR PLU. (RETIRÉ)

XXXVIII - VŒU RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE SUR L'IMMEUBLE DU 7, RUE GAY-LUSSAC DANS LE 5E ARRONDISSEMENT EN HOMMAGE À ROSA BONHEUR.

Anne BIRABEN, vœu relatif à l'apposition d'une plaque sur le 7 rue Gay-Lussac.

Mme Anne BIRABEN : Merci, j'ai un vœu sympathique à vous proposer, c'est de mettre en avant un hommage à Rosa Bonheur. Rosa Bonheur est une femme peintre qui est née en 1822 et qui est décédée en 1889, au XIXe siècle, et qui a souvent été décriée. C'est un peintre animalier donc elle peint des animaux avec une force et une puissance étonnantes et surtout des regards pour ces animaux qui sont souvent des bovins, il y a beaucoup de chevaux, de bœufs, de vaches. Il y a vraiment une atmosphère et une puissance de ces animaux qui sont tout à fait particulières et très intéressantes. Ces tableaux sont souvent très grands, ce sont des bouts de campagne, des bouts de ruralité de la France du XIXe siècle. Elle a souvent été décriée parce que l'on pensait

que c'était un art un peu pompier, mais en réalité elle revient maintenant sur le devant de la scène, puisqu'en ce moment il y a une exposition au musée d'Orsay. C'est une peintre que j'aime beaucoup, que je connais depuis longtemps puisque j'avais déjà vu ses peintures dans sa maison qui est à Thomery. Je suis très heureuse que cette femme puisse être mise en avant aujourd'hui dans le 5e arrondissement. Elle possédait un appartement rue Gay Lussac jusqu'à la fin de sa vie, c'était une sorte de pied-à-terre lorsqu'elle passait des séjours à Paris. Je voulais aussi ajouter que Rosa Bonheur est la première femme artiste à avoir reçu la Légion d'honneur, elle l'a reçue des mains de l'impératrice Eugénie qui lui a dit que cet honneur démontrait que le génie n'avait pas de sexe. Je trouve que c'est une très belle façon de mettre en avant cette femme. Certains le savent aussi, c'est une femme qui a eu deux compagnes dans sa vie, l'une est décédée avant elle et elle a eu une deuxième compagne américaine. Je vous propose, si vous en êtes d'accord d'apposer une plaque sur l'immeuble rue Gay-Lussac où elle a eu cet appartement pendant très longtemps.

Mme Florence BERTHOUT : Très bien, j'imagine que tout le monde est favorable. La personnalité de Rosa Bonheur... Monsieur l'adjoint, je sais qu'il se fait tard, c'est pour ça que je vais demander aux orateurs qui viennent d'aller vite. Rosa Bonheur, nous aimons tous sa peinture, c'est une personnalité tout à fait exceptionnelle. Avis favorable, il faudra évidemment que le syndic soit favorable sur l'apposition d'une plaque, mais nous allons y travailler avec la Ville.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

XXXIX - VŒU RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE SUR L'IMMEUBLE DU 13, RUE DES BOULANGERS DANS LE 5E ARRONDISSEMENT EN HOMMAGE À JEANNE BARRET.

Deuxième proposition, Anne.

Mme Anne BIRABEN : Merci, donc à nouveau une proposition pour honorer une femme exceptionnelle d'un autre siècle, le XVIIIe cette fois-ci. Il s'agit de Jeanne Barret, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises, mais je suis très heureuse de pouvoir avoir l'occasion d'en parler à nouveau. C'est une pionnière des sciences et une aventurière hors pair. C'est une femme qui a suivi Bougainville dans son tour du monde qui a eu lieu entre 1766 et 1769. Comme les femmes n'avaient pas le droit de monter sur un bateau, elle s'était travestie en homme et elle suivait son compagnon qui était naturaliste, Philibert Commerson. Évidemment le Jardin des Plantes, voilà le lien tout de suite avec le 5e. Pour moi c'est une femme absolument hors norme, absolument extraordinaire qui a donc bouclé ce tour du monde alors que son compagnon Commerson est décédé pendant la traversée. Son subterfuge a été découvert par les Polynésiens lorsqu'elle a fait escale à Tahiti et ils ont tout de suite dit que c'était une femme, il n'y a pas de souci, etc. Bougainville a accepté qu'elle continue le voyage avec eux bien que la découverte du fait qu'elle s'était travestie avait été faite.

Commerson et Jeanne Barret habitaient rue des Boulangers et lorsqu'elle est rentrée, seule, elle a réintégré l'appartement des Boulangers et surtout elle a ramené dans ses caisses 5 000 échantillons de flore qu'elle a évidemment donnés immédiatement au Jardin des Plantes. Aujourd'hui lorsque vous allez au Jardin des Plantes, vous pouvez voir tout ce qu'elle a ramené de son expédition autour du monde puisque c'est encore dans les archives du Jardin des Plantes. C'est vraiment une femme qui a un lien très fort avec le 5e et avec la rue des boulangers. Je me permets aussi d'insister sur le fait que des riverains de la rue des boulangers sont très fiers de savoir que cette femme et Commerson ont vécu là, elle a terminé ses jours ici, à proximité immédiate du Jardin des Plantes puisque c'était de fait une naturaliste. Ils demandent l'apposition de cette plaque sur l'immeuble qu'ils ont habité. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Avis favorable, j'imagine. Ce sera au 13 rue des Boulangers et il faut que l'on ait évidemment l'avis favorable de la copropriété, mais il n'y a pas de raison de ne pas l'obtenir.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

XXXX - VŒU RELATIF À LA GRATUITÉ DES PLACES DE STATIONNEMENT POUR LES AUTOS ET LES DEUX-ROUES DANS LE 5E POUR LA PÉRIODE DE FIN D'ANNÉE.

Vœu d'Alexandre BARRAT sur la gratuité des places de stationnement pour les autos et les deux-roues, cher collègue.

M. Alexandre BARRAT : Merci, Madame la Maire. En effet pour la période de fin d'année c'est-à-dire environ trois semaines en décembre pour aider les commerçants. Considérant que les commerçants du cinquième ont beaucoup souffert économiquement depuis trois ans en raison des manifestations des gilets jaunes en 2019 puis de trois confinements successifs en 2020 et 2021 ainsi que de la forte baisse du tourisme enregistré en 2020 et 2021. Considérant que la période de décembre et des fêtes de Noël est chaque année cruciale en termes de chiffre d'affaires pour les commerçants, quand je dis cruciale ça peut être un tiers du chiffre d'affaires ou la moitié du chiffre d'affaires de certains commerces, j'insiste, et que dans le cas d'espèce cette période pourrait éviter à de nombreux commerces de graves difficultés économiques à court et moyen terme. Considérant qu'une partie significative de leur clientèle vient d'autres arrondissements, de banlieue voire de province pour consommer et que le coût élevé du stationnement constitue un frein. Considérant la décision de rendre payant le stationnement des motos et des scooters à Paris votée par le conseil de Paris en juillet 2021 sur proposition de l'exécutif est entrée en vigueur en janvier 2022. Considérant enfin que la gratuité des places de stationnement pour les autos et les deux-roues dans le 5e en décembre est une incitation à venir consommer, je propose d'instaurer au plus vite, après le conseil de Paris, la gratuité du stationnement en surface pour les autos et les deux-roues dans le 5e jusqu'à la fin des vacances scolaires de Noël. Merci pour votre écoute.

Merci beaucoup. Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : C'est bizarre... Que dire...

Mme Florence BERTHOUT : Pardonnez-moi, Monsieur AUDOUIN, ce n'est pas une obligation de parler. Allez-y, la parole est libre, mais si vous ne savez pas...

M. Laurent AUDOUIN : Il est dommage que l'on en reste à d'éternels clichés sur le fait que les gens viennent consommer en voiture dans le 5e et que c'est un vecteur de motivation quelconque. Je vais faire une suggestion peu coûteuse, Monsieur BARRAT, si vous voulez faciliter la venue des Franciliens pour qu'ils viennent faire les achats dans les boutiques du 5e, suggérez donc à Madame PECRESSE de rétablir à son plein niveau l'offre de transport en commun. Mais je pense que l'on va en reparler dans pas très longtemps. Ensuite, le fait de rendre gratuite l'offre de stationnement aura comme conséquence première le retour des voitures et des motos ventouses. Cette offre de stationnement a une conséquence extrêmement claire que tous les Parisiens et les Parisiennes ont constatée, c'est au contraire une libération du stationnement pour ceux qui en ont besoin, les voitures ventouses et les motos ventouses se sont retirées. On se gare aujourd'hui mieux dans Paris que l'on ne le faisait, c'est un fait et pour le contester il faut vraiment ne pas beaucoup se promener et ne pas beaucoup regarder autour de soi. Là, la Ville se priverait de centaines de milliers d'euros si ce n'est 2 millions de recettes pour un effet sur le commerce qui serait nul avec un message qui est « venez en voiture, s'il vous plaît venez en voiture ». Pour venir, il y a beaucoup d'autres moyens, le vélo, les transports en commun et ça n'a vraiment rien d'indispensable. Donc, c'est un vœu qui coûterait une somme astronomique et qui même au final, je pense, serait contre-productif. Donc, je vais voter bien évidemment contre sans aucune hésitation et j'espère que chacun fera preuve de sagesse en la matière.

Mme Florence BERTHOUT : Voilà, chacun vote en toute liberté. Je crois que Madame EROL voulait prendre la parole puis Monsieur Benjamin ISARE et après je propose que l'on passe au vote, sinon ça fait partie de ces échanges qui peuvent nous porter jusqu'au bout de la nuit, si vous en êtes d'accord.

Mme Nazan EROL : Je vais faire très court. C'est très bien, la personne qui vient en voiture par définition n'achète rien à Paris, excusez-moi Monsieur AUDOUIN, mais c'est le raccourci que vous venez de faire. Je suis désolée, c'est ce que vous avez dit. Vous allez vous réécouter, vous venez juste de dire il n'y a pas deux minutes que ça va être zéro pour les commerçants. Donc, une voiture qui vient, par définition, n'apporte rien au commerçant. Je vous remercie juste pour nos commerçants et je veux juste rappeler quand même Monsieur AUDOUIN, encore une fois, puisque je suis chargée du handicap et des seniors que tout le monde n'est pas comme vous, tout le monde n'a pas la capacité de se déplacer à vélo comme vous et moi. Il y a des personnes à mobilité réduite qui aimeraient bien venir à Paris pour faire des achats et nos commerçants pourraient bénéficier de ces personnes. Merci.

M. Benjamin ISARE : De manière un petit peu plus apaisée, j'avais déposé un vœu qui allait un peu dans ce sens quand nous sommes sortis de la période Covid, parce que c'était l'époque où il y avait beaucoup de craintes sur les contaminations par les transports en commun et c'était justement pour essayer de porter le même objectif que le vœu de mon collègue Alexandre BARRAT. Il est vrai que certains commerçants disent qu'il faudrait des clients qui viennent en voiture, s'il n'y a pas de place, je n'ai pas de clients. J'ai même des pharmacies qui me disent « j'ai moins de clients s'il n'y a pas de voiture ». Je ne pense pas qu'aujourd'hui, vu le nombre de pharmacies qu'il y a au kilomètre carré, on aille en voiture acheter du Doliprane, sauf si c'est vraiment quelque chose de spécifique où il y a besoin de se déplacer, mais dans ce cas on peut se mettre sur une place de livraison temporairement. Je suis assez mitigé sur le sujet, parce que je rejoins sur certains points ce que dit Monsieur AUDOUIN, le fait que le commerce aujourd'hui ne nécessite pas exclusivement la voiture, il le peut parfois, parce que c'est vrai que pour pouvoir prendre quelque chose d'encombrant et de volumineux il faut venir avec un véhicule pour le mettre dans le coffre. Mais dire que l'on vient pour flâner avec sa voiture, je ne suis à titre personnel pas convaincu. Je m'abstiendrai sur ce vœu, mais sur certains achats la voiture est utile, pour flâner elle ne l'est pas.

Mme Florence BERTHOUT : Voilà une position mesurée. Je vous propose de passer au vote.

M. Alexandre BARRAT : Je voudrais apporter un dernier argument aux débats. C'est un vœu vertueux, puisqu'il s'agit d'une baisse de prélèvement et je rappelle que c'est pour trois semaines et il s'agit surtout des achats de cadeaux, pour être clair, dans le 5e en l'occurrence. Mon argument est le suivant, on pourrait se dire que le Covid est derrière nous et que les difficultés c'était avant, mais ce n'est pas tout à fait comme ça que ça se passe. Les dégâts économiques et financiers sont bien en 2022 plus qu'en 2021. Je rappelle que le nombre de faillites d'entreprises a augmenté de 68 % en 2022 par rapport à 2021. Cela veut dire que le contrecoup de la crise, on le subit en général après. Par conséquent, décembre peut aider les commerces à se refaire, si je puis dire, éviter que certains déposent la clé sous la porte. C'est ce que je voulais dire.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie. Pour ma part, j'ai voté des deux mains le vœu de Benjamin ISARE en son temps, parce que l'on était en train de sortir de la crise. Je comprends votre intuition, mais très franchement je n'ai pas le sentiment que c'est le fait d'avoir la gratuité qui permet de régler le problème d'autant que l'essentiel de nos commerces, en tout cas dans le 5e, ce sont des petits commerces. Je vois par exemple les habits, tout ce qui est vêtement et chaussures, etc., ce que me disent les commerçants c'est que l'on ne vient pas en voiture, sinon ils auraient mis depuis longtemps la clé sous le paillason. Nous avons beaucoup travaillé ces dernières années aussi pour adapter deux choses, même si ce n'est pas tout à fait la réponse à ce que vous dites, mais quand même : les places de livraisons et l'on sait très bien que si vraiment il y a une urgence, ils font du dépose-minute. Pour toutes ces raisons, je suivrai la position de Monsieur ISARE.

Je vous propose que l'on passe au vote. Avis favorable ? 5. Avis défavorable ? 5. Si on s'abstient, il est en équilibre. Il n'est pas adopté.

Le vœu est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14 (dont 1 pouvoir)

Pour : 4 (Mmes BIRABEN, EROL, MM. BOUCHET et BARRAT)

Contre : 5 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET, HOOGSTOËL, MM. CIVEL et AUDOUIN)

Abstention : 5

XXXXI - VŒU RELATIF À UN HOMMAGE À MARYAM MIRZAKHANI.

Ensuite, nous passons à l'hommage de Maryam *MIRZAKHANI*.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Madame la Maire, merci de me donner la parole. Il s'agit d'un vœu, afin de rendre hommage à Maryam *MIRZAKHANI*. C'est une jeune femme, morte à 40 ans, qui a eu une courte vie, mais très impressionnante. Elle est née en 1977 à Téhéran. Elle a eu une carrière brillante en tant que mathématicienne, elle a été découverte très jeune, elle avait un talent très précoce. Je ne vais pas tout énumérer, parce que ce serait trop long, mais le vœu exprime très bien toutes les médailles qu'elle a eues. Elle a été repérée par l'American Mathematical Society, donc elle est allée aux États-Unis, où elle a obtenu un doctorat à l'université de Harvard en 2004. Ces travaux ont apporté des contributions remarquables et originales à la

géométrie et à l'étude des systèmes dynamiques. Elle a travaillé sur les surfaces de Riemann, je sais qu'il y a des gens dans la salle qui comprennent ce que je dis, et sur les espaces de modules qui permettent de faire dialoguer plusieurs disciplines des mathématiques. En 2014, son excellence a été reconnue aux yeux du grand public, puisqu'elle a été la première femme à recevoir la très prestigieuse médaille Fields qui est l'équivalent du prix Nobel de mathématiques, qui est donnée tous les quatre ans. Le congrès national des mathématiques explique alors pour accompagner cette distinction je cite « Dotée d'une parfaite connaissance d'un éventail très divers de techniques mathématiques et de cultures mathématiques disparates, elle maîtrise une rare combinaison de capacités techniques, d'ambition audacieuse et une profonde curiosité. » Je vais vous lire quand même sa réponse, parce que c'est très révélateur, je vais aller très vite, Madame la Maire. Madame MIRZAKHANI avait réagi de la manière suivante : « C'est un grand honneur et je serai heureuse si cela encourage des jeunes femmes scientifiques et mathématiciennes. Je suis convaincue que de nombreuses autres femmes recevront ce type de récompense dans les prochaines années. » Elle est décédée d'un cancer du sein en 2013. Le conseil international pour la science a fait du 12 mai, jour de son anniversaire, la journée internationale des femmes en mathématiques en hommage à sa mémoire. Et le 4 novembre 2019, la fondation Breakthrough Prize a annoncé que le prix Maryam Mirzakhani New Frontiers était créé pour être décerné chaque année à des femmes exceptionnelles dans le domaine des mathématiques.

Je termine quand même sur les deux derniers considérants qui me paraissent très importants. En février 2020, à l'occasion de la journée internationale des femmes et des filles de science, Maryam MIRZAKHANI a été honorée par ONU Femmes comme l'une des sept femmes scientifiques qui ont façonné le monde. Maintenant, je la rapproche du 5e puisque l'institut Henri Poincaré qui est, comme vous le savez, une antenne de Sorbonne Université, va rendre hommage à Maryam MIRZAKHANI en donnant son nom à l'une des salles dans le bâtiment Borel et en installant son portrait de manière durable dans l'amphithéâtre Perrin au sein du musée qui va bientôt ouvrir et qui s'intitule Maison Poincaré. Pour ces raisons, la Ville de Paris voudrait rendre un hommage à Maryam MIRZAKHANI et je vous demande...

Mme Florence BERTHOUT : Merci, on va évidemment voter, sauf que c'est un hommage de la Ville et pas du 5e que vous demandez, on est bien d'accord.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Oui, mais il y a un lien avec l'esprit scientifique du 5e.

Mme Florence BERTHOUT : Sauf que c'est vraiment la Ville. Oui.

M. Philippe BOUCHET : Je voulais dire un petit mot. Au-delà du travail considérable qu'a fait Maryam MIRZAKHANI dans le domaine des mathématiques qui justifie effectivement cet hommage, il y a aussi un symbole, même si ce n'est pas celui du vœu, qui est la nationalité de Maryam MIRZAKHANI qui est iranienne. Même si ce n'est pas l'objet du vœu...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Si, c'est aussi l'objet du vœu.

M. Philippe BOUCHET : Alors c'est un symbole effectivement. On a pu voir un certain nombre d'Iraniens dans le 5e arrondissement qui se sont manifestés sur ce sujet, ils sont très sensibles au soutien que l'on peut apporter dans les moments difficiles que vit ce pays actuellement en termes de démocratie. Pardon, j'avais un peu raccourci l'objet du vœu, cela fait partie des éléments du vœu qui est là aujourd'hui. Je crois que les Iraniens qui sont en France, parfois pour certains depuis longtemps, depuis la première révolution et l'arrivée au pouvoir du pouvoir actuel sont présents en France et sont très sensibles à cet aspect. Ils sont très sensibles au support que l'on peut leur apporter dans notre domaine, même si c'est un support en termes de reconnaissance des personnes qui sont là.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Bien, sûr. Merci, Monsieur BOUCHET d'avoir parlé de cet aspect. J'ai voulu aller trop vite et j'ai sauté un considérant pour faire plaisir à Madame BERTHOUT, mais j'y reviens pour dire que quand même, à sa mort certains journaux Iraniens ont publié des photos de cette jeune femme avec les cheveux découverts et cela a fait beaucoup d'effet dans le monde entier et surtout en Iran. Bien sûr il y a un symbole de libération des femmes en général, et en Iran en particulier.

Mme Florence BERTHOUT : Sachez que je reçois une fois par an l'association qui soutient le gouvernement provisoire de la république iranienne. Je crois même d'ailleurs qu'ils m'ont dotée du titre

honorifique de coprésidente de cette association, j'en suis même certaine. Donc, je suis à titre personnel très investie sur le sujet.

Donc, avis favorable de tout le monde, j'imagine, de tout le monde, je vous en remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

XXXXII - VŒU RELATIF À LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN DANS LE 5E ARRONDISSEMENT ET À PARIS.

Vœu sur la qualité de l'offre de transport en commun, pas seulement dans le 5e d'ailleurs, il faudrait parler de l'offre de transport à Paris. Madame ROSSET.

Mme Marine ROSSET : Je ne vais peut-être pas reprendre chaque considérant, mais indiquer le sens de ce vœu. Tout le monde pourra constater la dégradation de l'offre de transport qui entraîne un entassement important, surtout dans les bus du 5e arrondissement, les temps d'attentes qui sont longs. Je crains que cette dégradation mène certains à reprendre leur voiture, à la réutiliser. Je vous épargne le contexte du changement climatique, mais tout le monde l'a en tête. En même temps qu'il y a cette dégradation, on nous annonce une augmentation du pass Navigo. Pour faire court, on paierait plus cher un service public qui se dégrade.

Je propose que nous demandions à Île-de-France Mobilités, nous Conseil d'arrondissement, un retour immédiat à l'offre complète de transport, qu'il puisse y avoir une publication transparente des objectifs en matière d'offre et de qualité de service fixée par IDFM à la RATP et que l'on s'oppose à l'augmentation annoncée du pass Navigo. D'autres solutions sont possibles, d'autres taxes pourraient être imaginées comme le propose le Groupe socialiste à la région, c'est d'ailleurs intergroupe, je crois. Non, ce n'est pas la NUPES, c'est une autre forme de réunion et de rassemblement. C'est une contribution sur l'e-commerce, une écocontribution sur les poids lourds en transit ou encore une taxation des plus-values immobilières. Je vous remercie.

Mme Corinne GABADOU : Ou la taxe foncière, par exemple.

Mme Florence BERTHOUT : Alors, je vais vous faire une réponse, parce que franchement je trouve ce vœu absolument lunaire. C'est-à-dire que vous augmentez de 52 % la taxe foncière et comme vous voulez créer des contre-feux, vous y allez sur un sujet qui nous tient tous à cœur qui est celui des transports. D'abord, je trouve que l'intitulé du vœu, pardonnez-moi, qui consiste à faire un focus sur le 5e laisserait entendre qu'il y a des problèmes particuliers sur le 5e. Je trouve que déjà dans l'énoncé, c'est quand même tout à fait particulier. Pourquoi dans le 5e ? Non. La réalité c'est qu'il y a un problème partout, dans tout Paris. Et pourquoi y a-t-il un problème dans tout Paris ? La raison majeure, comme on le lit dans les journaux si l'on est un tout petit peu honnête intellectuellement, c'est le fait que l'on n'arrive pas à recruter de conducteurs. Savez-vous qu'à Paris on a encore plus de problèmes à recruter des conducteurs que partout en Île-de-France, parce que les plans de circulation sont kafkaïens ? On sait très bien que la vitesse commerciale des bus va diminuer à Paris. C'est la seule ville en France où la vitesse commerciale des bus diminue et ça n'émeut absolument pas Madame la Maire de Paris. Même si comparaison n'est pas raison, de la même manière que l'on n'arrive plus à recruter des personnes sur les points écoles sur les axes totalement embouteillés, on n'arrive pas à recruter de conducteurs particulièrement à Paris. Il y a 5 % de conducteurs qui manquent en banlieue, et à Paris vous savez combien ? C'est 25 %. Il nous manque 25 % des conducteurs que l'on devrait avoir. Alors laisser entendre que les problèmes qu'il y a quand on attend ses bus, quand on est nombreux et entassé, ce serait lié à la gestion d'Île-de-France Mobilités, c'est quand même sacrément culotté, excusez-moi. Le précédent président de la région Île-de-France, tous les chiffres le prouvent, a complètement délaissé les transports et ne voulait pas investir dans les transports. Que l'on soutienne ou pas Valérie PECRESSE, il y a une donnée objective ce sont les dizaines et les dizaines de millions d'euros qu'elle a mis là-dessus. C'est sans doute encore insuffisant, mais un président de région Île-de-France n'a jamais mis autant qu'elle pour remettre à niveau les transports. Ça ne veut pas dire que c'est parfait, attention. Le Grand Paris Express n'avance pas comme on le voudrait, etc. Mais laisser entendre à travers ce vœu d'abord qu'il y a un problème particulier dans le 5e, il y a un problème dans tout Paris, franchement.

Mme Marine ROSSET : Vous l'auriez rejeté d'emblée si c'était Paris et pas le 5e.

Mme Florence BERTHOUT : Je veux dire que ce n'est pas que dans Paris, cela aurait pu être mis dans le considérant, peu importe, ce n'est pas le fond du sujet. Le fond du sujet c'est que ces problèmes sont liés aujourd'hui à deux problèmes majeurs, comme toutes les études le montrent, c'est-à-dire la pénurie de conducteurs et le fait que l'on ne peut pas circuler dans Paris. La vitesse commerciale des bus a diminué, c'est quand même incroyable. Il n'y a pas de réduction stricto sensu de l'offre d'Île-de-France Mobilités, il y a la possibilité de recruter. La RATP doit embaucher 1 300 conducteurs, j'espère qu'elle va y arriver. On peut discuter du pass Navigo, être d'accord ou pas, on ne va peut-être pas revenir ici, ça va nous amener trop loin, sur les raisons de l'augmentation du pass Navigo. Cela a été très largement développé dans la presse, vous savez qu'Île-de-France Mobilités quand même, reconnaissez-le, a joué un rôle d'amortisseur pendant toute la crise Covid, que c'est elle qui a couvert la quasi-totalité, vous m'entendez bien, ce n'est pas les collectivités ni même l'État, c'est Île-de-France Mobilités qui a couvert pendant tout le Covid les pertes des opérateurs publics c'est-à-dire de la RATP et de la SNCF. L'État aide Île-de-France Mobilités, après coup, maintenant sous la forme d'environ 90 % d'aides qui sont remboursables, ce qui pèse évidemment sur les finances d'Île-de-France Mobilités. Je voulais dire quand même cela. Il y a eu un effort d'ailleurs assez exceptionnel des collectivités, notamment de la ville, il faut le reconnaître pour mettre la main à la poche. Tout le monde a accepté que ça augmente de 7,5 %.

Quant aux propositions, Madame ROSSET, que vous avez évoquées. Il y en a qui ne dépendent ni de près ni de loin de la région et dont le leitmotiv est quand même on taxe et l'on taxe ». Je ne me satisfais pas du tout du fait que le pass Navigo soit susceptible de passer à 90 euros, mais le sujet est de savoir ce que l'on fait. Vous savez qu'il y avait une solution comme d'habitude qui consistait à dire que l'on allait augmenter le versement transport par les entreprises qui n'avaient d'ailleurs pas cessé d'augmenter sous la présidence de Monsieur HUCHON. On avait augmenté le versement transport, c'était un choix politique et maintenant évidemment en plus après le Covid, les entreprises disent non. Donc, les collectivités, je le redis, c'est-à-dire les départements, la région et la Ville de Paris ont accepté une augmentation globale de leur concours de 7,5 %, c'est quand même 100 millions d'euros qui ont été trouvés, mais le problème aujourd'hui est effectivement de trouver une source complémentaire. Je redis que les entreprises, les partenaires entreprises ont refusé catégoriquement de supporter une énième augmentation du versement transport. Voilà où nous en sommes.

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur CIVEL, Monsieur AUDOUIN et ensuite Monsieur le Conseiller de Paris.

M. Edouard CIVEL : Sur la question du financement du complément dont on aurait besoin pour le pass Navigo et le financement des transports, il y a un choix politique qui est fait, c'est de mettre en place non pas des péages urbains comme on peut les envisager dans un certain nombre de métropoles européennes, mais des zones à faible émission. Je développe un petit peu, c'est ce qui est en train de se mettre en place, qui avait déjà commencé à Paris et va normalement se mettre en place de plus en plus : selon l'ancienneté de votre véhicule, vous pourrez circuler ou pas dans Paris. Concrètement, c'est hyper régressif socialement parce que l'on voit que lorsque vous faites une norme de ce type, vous allez interdire l'accès à Paris des voitures plus anciennes qui en fait sont l'essentiel des voitures quand vous regardez l'Est parisien, alors que les véhicules type SUV qui peuvent venir de l'Ouest parisien seront parfaitement autorisés à rentrer dans Paris. En fait, une politique de ZFE est beaucoup plus régressive socialement que ne pourrait l'être un système de péages urbains. Un système de péages urbains nous permettrait de lever des revenus et derrière de financer justement des baisses peut-être ciblées aussi socialement du tarif du pass Navigo. Je regrette la politique de la norme parce que l'on dit que l'on ne veut pas faire payer, on ne peut pas mettre des instruments prix, mais je préférerais que l'on mette en place un instrument prix plutôt qu'une norme ZFE. Je pense que ça permettrait d'avoir des ressources derrière pour financer lorsqu'on en a besoin des transports en commun de qualité.

M. Laurent AUDOUIN : Au moins, Monsieur CIVEL, c'est une position constructive. Je ne suis pas forcément d'accord avec vous, mais la question de comment trouver les ressources nouvelles si possibles en appliquant le principe du pollueur-payeur, peut se poser. Je suis quand même assez sidéré. D'abord, Madame la Maire, vous montez au secours de votre ami Madame PECRESSE, sur vos grands chevaux, alors que le vœu n'est quand même pas non plus une agression vis-à-vis de Madame PECRESSE. À la limite, on peut même saluer, je vais le faire, je prends ce risque, le fait qu'il y ait une recherche de position équilibrée sur le fait de répartir la charge et les surcoûts inévitables, il faut le dire, sur l'ensemble des acteurs du territoire. Les communes, vous l'avez dit et je vous en remercie, y compris Paris, ont accepté une hausse de la contribution. Que l'on demande une petite hausse de la contribution aux usagers, à la limite, pourquoi pas, mais il était logique

que l'État prenne sa part et que l'on demande aux entreprises d'en prendre également leur part. Entendre que les entreprises ont refusé toute augmentation, très bien les entreprises refusent alors on ne peut pas. Monsieur Le Maire dit bien sagement amen et les entreprises ne sont pas mises à contribution. C'est une position politique qui est véritablement consternante, que chacun contribue à sa mesure ce serait tout à fait logique et élémentaire. Il y a des avantages, une valeur ajoutée à faire en Île-de-France et il est donc normal qu'il y ait également des coûts qui s'appliquent.

Je voudrais souligner la question de la transparence, le deuxième point de ce vœu passera pour technique, mais il est quand même très important. Il est pour le coup scandaleux que les usagers et même les élus... c'est-à-dire qu'aujourd'hui on ne peut pas savoir ce qu'il se passe en termes de fiabilité, en termes de desserte effective sur les différentes lignes du réseau. Il y a un blocus total, un refus d'IDF Mobilités de communiquer, même aux élus membres de son conseil d'administration. Je vous laisse quand même apprécier le niveau de la situation, c'est invraisemblable. Il faut sortir de cette politique d'espèce d'omerta et de négociation en petit comité, il faut que les chiffres soient rendus publics et transparents.

Ensuite, Madame la Maire, quand vous dites que c'est la circulation qui dissuade les chauffeurs de bus de venir travailler à Paris, personnellement je suis victime quasiment quotidiennement, pardon pour le terme qui est un peu excessif, mais je suis bien placé pour apprécier les problèmes de bus y compris en grande banlieue, le manque de bus et les problèmes de disponibilité, toujours le périmètre de Paris Saclay. Clairement là les bus roulent, il n'y a pas de bouchons et il manque quand même des conducteurs. La question c'est la rémunération des métiers à forte qualification. S'il y a une tension sur les métiers, pour recruter à un moment il faut augmenter les salaires, ce n'est pas une question de bouchons dans Paris. C'est un métier qualifié, ça demande une formation vraiment pointue, j'en serais bien incapable et je pense qu'il n'y a pas une personne dans la salle qui en serait capable. Conduire un bus en ville, pardon, c'est sacrément difficile.

Mme Florence BERTHOUT : C'est la raison pour laquelle Valérie PECRESSE a donné une prime de 2 000 euros à tous ceux qui faisaient la formation.

M. Laurent AUDOUIN : Encore une fois, il s'agit dans ce vœu de mettre des leviers pour améliorer l'offre de transport, avoir une plus grande transparence et refuser cette situation où tous les usagers, même les usagers modestes, les travailleurs du quotidien, c'est leur poche que l'on vient ponctionner très directement tandis que les utilisateurs de SUV de l'Ouest parisien chers à Monsieur CIVEL ne seraient aucunement impactés. Il faut que l'effort soit réparti, il y a un besoin et la compétitivité de notre région dépend aussi de la qualité des transports et ça ne peut pas reposer sur les usagers modestes, c'est ça le projet et c'est inacceptable. Il faut que chacun prenne sa part.

M. Pierre CASANOVA : Trois petites choses, le budget, le coût du pass Navigo, tout le monde a bien conscience ici que ce n'est pas la compétence de ce conseil d'arrondissement. Deuxièmement, la transparence, je ne suis pas convaincu qu'il y ait une absence totale de transparence. Si vous regardez les open data de ces organisations de transport, il y a quand même quelque chose. Troisième chose, vous avez fait le lien tout à l'heure, et je me demande si l'on n'a pas 30 ans de retard en répétant la même équation réchauffement climatique/transports en commun. Les transports en commun, c'est l'alpha et l'oméga des politiques publiques françaises depuis une trentaine d'années, droite et gauche, on est convaincu que c'est ce qu'il y a de mieux pour la santé publique, pour combattre le réchauffement climatique. Qu'est-ce que j'ai vu ces trois dernières années ? C'est que tous les gens fragiles évitaient de prendre le bus et le métro parce qu'aux heures de pointe quand on est collé les uns sur les autres, on sait très bien que l'on attrape davantage de pathologies. La Covid n'a été qu'un élément supplémentaire, les gens savaient que l'on attrape plus le rhume et la grippe dans le métro que dans un véhicule individuel. Donc, 30 ans de lavage de crâne sur les transports en commun en nous faisant croire que c'est mieux pour la santé que tout autre transport avec un deuxième couac historique. Ça fait 10 ans que l'on ne cesse de rendre les voitures européennes de plus en plus propres. Je rappelle qu'en Europe nous avons les normes environnementales sur les véhicules individuels les plus sévères du monde et l'on a vécu une époque où les transports en commun étaient un peu plus propres que les véhicules individuels. Tout le monde avait vu un taxi diesel lâcher sa fumée noire, évidemment ça polluait et l'on est tous pour diminuer la pollution dans Paris intra-muros. Mais tenir le même discours en 2022 alors que des sociétés françaises et européennes produisent des véhicules qui causent zéro pollution, je parle de véhicules électriques ou hydrogènes, est-ce qu'il n'est pas temps de se dire que l'on est allé trop loin dans une seule direction, on a condamné le véhicule individuel, on l'a chassé de Paris et l'on continue ? Le véhicule individuel devient presque aussi propre, parfois

plus propre que les transports en commun. Vous êtes scientifique, les collectes de particules fines dans le métro parisien avec les freins, vous ne les avez pas quand vous êtes dans une petite Zoe électrique. Je suis désolé, mais j'aurais des problèmes de pneumonie et de respiration, je préférerais être dans une Renault électrique propre, même dans les embouteillages, que dans les transports en commun. Il faut arrêter de mentir aux Parisiens en leur disant que le paradis c'est les transports en commun et l'enfer c'est le véhicule individuel, même quand il est électrique ou hydrogène. Il me semble qu'il y a un décalage de 30 ans. On a le droit d'avoir un grand attachement à la santé publique et à l'environnement et en même temps d'essayer d'avoir un discours nuancé, sans parti pris manichéen, voilà ce que je voulais dire.

Mme Florence BERTHOUT : Madame EROL, Madame LEMARDELEY, Monsieur BOUCHET et après on passe au vote, sinon... On va essayer d'aller vite.

Mme Nazan EROL : Cher Monsieur AUDOUIN, je reprends une de vos phrases « la contribution à sa mesure au niveau des entreprises ». Je tenais juste à vous dire que l'on sort de la Covid, que ces fameuses entreprises dont vous parlez ne sont pas que les entreprises du CAC 40. Vous avez plein de PME et de PMI qui ont dû prendre des crédits pour survivre pendant cette période de pandémie et qui sont en train de rembourser aussi bien l'État que leur banque. Vous êtes en train de dire qu'elles pourraient faire des efforts, mais non Monsieur, elles ont fait déjà assez d'efforts pour maintenir l'emploi, pour reprendre les personnes qu'elles avaient dû mettre au chômage pendant la période Covid et l'on ne peut pas se dire que ce sont toujours les autres qui payent. Deuxième chose, je voudrais revenir sur la pénibilité, quand vous avez des embouteillages partout il y a quand même une pénibilité vis-à-vis de la personne qui est en train de travailler. Je vous invite juste à attendre derrière le bus, que l'on puisse faire 200 m à côté des quais. Je voudrais juste finir par le fait que vous êtes en train de dire qu'il faut arrêter de ponctionner l'argent de nos poches par rapport aux transports : Monsieur, la seule préoccupation des Parisiens aujourd'hui, c'est un chiffre de 52 %.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je crois avoir bien compris dans l'intervention de Pierre CASANOVA qu'il vaut mieux être riche et bien portant dans une Zoe électrique que pauvre et phthisique dans un métro bondé, on est d'accord. C'est ce que vous avez dit, si, ça se résume à ça. Je voudrais donner des chiffres. Il y a 40 000 décès par an dus à la pollution aux particules fines en France.

M. Pierre CASANOVA : La Zoe est une voiture de riche...

Mme Florence BERTHOUT : Il y a beaucoup de morts dus aux particules fines, c'est une réalité, on est tous d'accord.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : On a pu établir, à Paris en particulier, que la réduction de la place de la voiture avait diminué la pollution atmosphérique.

Mme Florence BERTHOUT : La voiture qui pollue, c'est une évidence. Monsieur BOUCHET et après passons au vote, si vous le voulez bien

M. Philippe BOUCHET : Je voulais donner un petit un élément d'information. Effectivement nous avons été plusieurs à réagir sur la question des contributions des entreprises. Évidemment, je n'étais pas dans le détail des discussions qui ont lieu bien au-delà du 5e arrondissement, mais je voudrais rappeler que les entreprises financent 50 % des frais de transport public de leurs salariés, donc une augmentation du pass Navigo, ça veut dire 50 % absorbés par les entreprises, c'est quand même un sacré bouclier d'absorption en termes de financement pour ceux qui travaillent. Il y a des financements aussi pour les chômeurs qui ont besoin de se déplacer pour des entretiens ou de rencontrer les équipes de Pôle Emploi. Nous avons fait récemment un certain nombre d'activités à la mairie et là encore c'est quelque chose qui est financé par les partenaires sociaux donc en partie par les entreprises. Dire que les entreprises ne contribuent pas, en général on veut dire qu'elles ne veulent pas sur-contribuer. Qu'on leur pose la question, ce n'est pas une mauvaise question, mais derrière il ne faut pas oublier qu'il y a déjà une partie de l'augmentation qui arriverait des transports publics et serait couverte par les entreprises.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je propose que l'on passe au vote. Avis favorable de ce vœu ? 3. Un avis défavorable ? Le vœu n'est pas adopté.

Le vœu est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14 (dont 1 pouvoir)

Pour : 3 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

Contre : 11

XXXXIII - VŒU RELATIF AU PROJET DE FERMETURE DU LYCÉE POLYVALENT JACQUES MONOD.

Dernier vœu. Madame LEMARDELEY, fermeture du lycée polyvalent Jacques Monod. Madame ROSSET, pardon.

Mme Marine ROSSET : Je précise pour commencer que ce lycée est dans le 5^e arrondissement. Sans le relire, je peux peut-être vous donner le sens de ce vœu. Nous sommes dans un contexte où la région a annoncé, en lien avec le rectorat, la fermeture de neuf lycées parisiens. Je veux vous dire que nous déplorons cette décision qui a été menée sans concertation avec les équipes ni avec les parents. On peut entendre qu'il y ait des bougés de la formation des lycées à l'intérieur de l'Île-de-France. On peut même entendre qu'il y ait des regroupements et que ce soit plus profitable pour les élèves si les lycées sont plus modernes et mieux équipés, mais fermer neuf lycées en même temps, c'est franchement casser les dynamiques des équipes pédagogiques, des personnels de direction et mettre en difficulté dans leur scolarité des jeunes qui en plus quand ils sont en lycée professionnel, sont déjà souvent en décrochage scolaire. C'était pour le contexte.

Ce que nous vous proposons, c'est que puisse être étudiée la proposition qui a été faite...

Mme Corinne GABADOU : Excusez-moi, Madame ROSSET, mais ce n'est pas du décrochage scolaire. Cette phrase est juste inadmissible.

Mme Florence BERTHOUT : Attendez, mais on peut juste laisser... Laissons Madame ROSSET et après vous interviendrez. Ce n'est pas forcément du décrochage.

Mme Marine ROSSET : Non, j'ai dit « parfois », j'ai mesuré, j'ai nuancé et je pense pouvoir m'enorgueillir de nuances en général et surtout à ce propos. Donc, je propose que soit étudiée comme le propose la principale du collège Lucas de Nehou la possibilité de rapatrier les formations et donc les élèves du site situé dans le 14^e arrondissement, le site Friant, dans le 5^e arrondissement. L'objectif de mon vœu, au-delà des discussions que l'on peut avoir sur la fermeture de ces neuf lycées, c'est bien que l'on puisse étudier cette proposition comme le propose la principale du lycée Lucas de Nehou. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Excusez-moi, je n'ai rien compris. Vous êtes en train de parler de Lucas de Nehou alors que le lycée n'est en rien concerné par ça. Non.

Mme Marine ROSSET : Le site du 14^e arrondissement dépend du lycée Lucas de Nehou, donc vous avez compris ma proposition, il va être fermé.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord, mais ça ne concerne pas... je voudrais apporter des compléments d'information. Je comprends l'émoi, parce que quand on ferme des lycées, ce n'est jamais très évident. Juste pour remettre en perspective, je rappelle qu'il y a 8 000 places vacantes dans les lycées aujourd'hui à Paris, contrairement d'ailleurs à ce qui se passe dans les zones de grande couronne où il y a de très fortes tensions, je pense au nord de l'Essonne, au nord du Val-d'Oise, à l'ouest de la Seine-Saint-Denis où il y a beaucoup de besoins. En 2021, on en a parlé souvent ici, la région a repris la gestion de 12 lycées municipaux, parmi eux il y avait le lycée Monod. La région a fait un plan 2007-2017, nous n'avons plus la télé ni rien, ce n'est plus retransmis, je vous le dis. N'y voyez pas une censure, mais en même temps ça tombe bien, c'est pendant que je parle. Je ne sais pas pourquoi.

Mme Marine ROSSET : Excusez-moi, effectivement il y a une erreur dans le titre. Il s'agit effectivement...

Mme Florence BERTHOUT : Je sais lire, un petit peu, les rudiments de lecture m'amènent à vous dire que c'est bien Monod qui est écrit en haut du papier et ce n'est pas Nehou, déjà il y a un petit problème. Elle a repris 12 lycées municipaux, il manquait d'ailleurs 30 millions d'euros d'investissement de la ville, ce qu'elle a retenu. Je n'ai cessé de demander des investissements, parce que Monod n'est objectivement pas tout à fait aux normes, pas aux normes d'accessibilité, il y a des problèmes de toiture, on ne va pas faire toute la soirée là-dessus, il y avait de gros sujets. La région a pris l'engagement de construire 30 000 places, il y en a déjà 10 000 qui ont été construites. Je voudrais rappeler quand même qu'en grandeur sur les 13 lycées parisiens, 180 millions d'euros de travaux qui sont programmés dont des travaux importants, je l'espère et j'y reviens, sur Lucas de Nehou. C'est à l'étude, le vice-président s'est déplacé, l'idée est de pouvoir consolider cet établissement. Je ne vais pas pratiquer la langue de bois, Madame ROSSET, je ne vais pas vous dire que comme maire d'arrondissement je suis absolument enchantée quand un lycée d'enseignement technique ferme. Mais en même temps, si j'essaie d'être un peu plus macro, j'entends ce que vous dites sur le personnel enseignant qui est une réalité quand c'est annoncé, ce n'est pas évident pour eux. Quand on n'est pas collé serré dans les lycées, on arrive quand même à faire des choses qui font plus sens quand on n'est pas éclaté.

Depuis que je suis maire, je ne fais qu'entendre que l'éclatement n'est pas une bonne chose, que ça ne va pas pour les élèves, pour les profs, pour la gestion. Objectivement, le fait de regrouper sur le 14e et le 2e les métiers sanitaires et sociaux, c'est tout sauf une hérésie. Cela aurait peut-être été mieux de le faire ici, mais il n'y avait pas la place. J'ai demandé pourquoi les antennes qui sont à Dolet ou à Villon ne viennent pas, la réalité c'est que ce n'est pas possible. Monod est à la fois presque trop grand pour les élèves qu'il accueille et il est trop petit pour accueillir les autres, c'est la réalité. À un moment donné, il faut dire qu'il y a une réalité économique, elle n'est peut-être pas géniale, mais il y a une réalité économique. Si on veut dépenser plus, il faut un peu regrouper. Sachant qu'il ne s'agit pas de dire que les métiers sanitaires et sociaux ce n'est pas important, c'est très important, d'ailleurs je peux vous dire que je les mets toujours dans la boucle.

Cette semaine était consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes, vous savez que normalement c'est une journée, nous avons fait tout un programme, toute une semaine qui s'est terminée par un stage de trois heures de self-défense. Pourquoi est-ce que je vous parle de cela ? Ce n'est pas du tout pour faire diversion, c'est, parce que Monod a été associé à deux séquences, notamment à une séquence avec des juges qui sont des femmes, que nous avons fait venir de Bastia. À 100 %, les élèves viennent hors de l'arrondissement, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas que l'on s'en occupe, mais accordez-moi qu'il y a du trajet. Que l'on regroupe ne m'apparaît pas être hors de propos à partir du moment où l'on s'engage à dépenser de l'argent, ce qui est le cas de la région, encore une fois 180 millions d'euros sur les lycées et où l'on va recentrer un peu ses forces.

Comme vous avez parlé de Lucas de Nehou, je voudrais dire que non seulement évidemment nous gardons ce lycée, mais nous allons tous intervenir, je l'ai déjà fait, pour que l'on consolide ce merveilleux lycée. Lucas de Nehou en a besoin. Le site Friant et l'autre site vont sur Saint-Lambert, mais nous gardons Lucas de Nehou.

Mme Marine ROSSET : Est-ce qu'a été étudié le fait que le site Friant puisse venir éventuellement dans le 5e ?

Mme Florence BERTHOUT : Oui. Pour le moment ce n'est pas possible, parce qu'il aurait fallu densifier et mettre au moins un plateau. Je ne vous dis pas qu'il y a eu des études extrêmement approfondies, mais des études ont été faites et l'on aurait fallu mettre un ou deux étages au-dessus. En plus, sur le côté il y a des fenêtres, vous me direz que ça arrive souvent, mais ce n'était pas simple. Voilà où nous en sommes. J'aimerais bien évidemment qu'à terme on puisse accueillir et consolider, ce qui suppose, à mon avis, mais ce n'est pas le débat de ce soir, de faire bouger un peu le PLU. Nous sommes très clairement dans une densification qui à titre personnel ne me paraît pas une ignominie parce que l'on voit bien qu'il y a une espèce de dent creuse. Comme Maire, je ne peux pas voter contre votre vœu, parce que je comprends tout à fait l'émoi, mais pour des raisons plus macro, je ne le voterai pas, parce que je considère que l'on ne peut pas demander à la région tout et son contraire, elle est en train de dépenser des dizaines pour ne pas dire des centaines de millions d'euros et elle ne peut pas trouver l'argent comme ça. Je redis que l'on est à 8 000 places en moins dans ces lycées et vraisemblablement à 12 000 à horizon 2030, Madame ROSSET nous allons peut-être passer au vote.

Mme Marine ROSSET : Je conclus, mais de façon très pragmatique, est-ce que l'on peut pousser ensemble pour que les études soient davantage menées sur les sites du lycée Lucas de Nehou ?

Mme Florence BERTHOUT : Oui, je suis d'accord.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je ne comprends plus de quoi on parle, excusez-moi, sur quel lycée est-on ?

Mme Florence BERTHOUT : Un peu de tout, mais je propose que l'on passe au vote. C'est vrai que ce n'est pas... C'est Monod Nehou, un nouveau lycée qui vient de se créer dans le 5e.

Mme Florence BERTHOUT : On passe au vote. Avis favorable ? Avis défavorable ? NPPV.

Donc, je vous reconnaitrai que l'on est très démocrate quand même.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 14 (dont 1 pouvoir)

Pour : 3 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

NPPV : 11

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

La Secrétaire de séance

La Maire du 5e arrondissement

Philippe BOUCHET

Florence BERTHOUT